

	Procès-verbal validé Conseil des formations du 1 ^{er} décembre 2016	Référence	PV
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Suivi des modifications

Révision	Modifications	Auteurs	Date

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	Janv. 2017	Janvier 2017	10 février 2017
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-SA	F.Paccaud, JD.Tortuyaux	Conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Personnalités qualifiées

Catherine TOURETTE-TURGIS
Fred PACCAUD
Matthieu SIBE
Marcel JAEGER
Carole NOCERA-PICAND

Représentant la direction générale de l'enseignement supérieur

Marion DEL SOL

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Christiane COUDRIER, représentant la Fédération hospitalière de France
Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du Travail (CGT)
Arnaud SANDRET, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)
Pierre de MONTALEMBERT, représentant le Syndicat national des Managers publics de santé (SMPS)
Dominique LINGK, représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé publique (SMISP)
Frédéric LE LOUEDEC, représentant le Syndicat national des Personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus

Laurent MADEC, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

Christine CAMPIER-HALLEY, représentante des élèves fonctionnaires

Membres excusés

Hervé AMIOT-CHANAL, représentant la direction générale de l'Offre de soins

Gérard LAFARGUES, représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur

Danielle METZEN, représentant la direction générale de la Cohésion sociale

Florence VALENZA-PAILLARD, représentant la Direction des ressources humaines

François ALLA, représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur

Jean SCHMID, représentant la Fédération hospitalière de France

Pierre MARGAIN, représentant Force ouvrière (FO)

Sabine GRISELLE SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Frédéric BOËL, représentant le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé publique (SPHISP)

Jean-François FOUGNET, représentant Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS)

Cindy PADILLA, représentante des personnels d'enseignement et de recherche

Régine DUCOS, représentante des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Frédérique CAROFF KARSON, représentante des étudiants

Liste des procurations

Gérard LAFARGUES à Marion DEL SOL

Frédéric BOËL à Dominique LINGK

Jean-François FOUGNET à Frédéric LE LOUEDEC

Régine DUCOS à Laurent MADEC

Frédérique CAROFF KARSON à Christine CAMPIER-HALLEY

Assistaient à cette réunion

Laurent CHAMBAUD, directeur de l'EHESP

Jean-Dominique TORTUYAUX, directeur des études par intérim

Morgane LAINEZ

Catherine EVEILLARD-HONG

Catherine KELLER

Philippe GLORENNEC

Ronan GARLANTEZEC

Aurélie rivièrè, assistante de direction

SOMMAIRE

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2016	4
2. ACTUALITES.....	5
3. PROGRAMME D'OUVERTURE A LA DIVERSITE DANS LES ECOLES DE SERVICE PUBLIC DE PLAN D'ACTION DE L'EHESP	10
4. PRESENTATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DE FORMATION CONTINUE 2017 :.....	16
◆ VAE CAFDES	16
◆ DISPOSITIF D'EXONERATION.....	18
5. PRESENTATION DU DOSSIER DE CO-ACCREDITATION DU MASTER SANTE PUBLIQUE AVEC L'UNIVERSITE RENNES 1 22	22
6. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU PARCOURS « DROIT, SANTE, ÉTHIQUE » DE LA MENTION DU MASTER « DROIT DE LA SANTE ».....	25
7. POINT DIVERS	30

(La séance commence à 10 h 14 sous la présidence de M. Paccaud.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. PACCAUD.- Vous avez reçu un ordre du jour pour la séance d'aujourd'hui, appelle-t-il des commentaires ? (Il n'y en a pas.)

Y a-t-il des suggestions de point divers ?

Mme CAMPIER-HALLEY.- Avec la représentante des étudiants, nous souhaitons parler de l'évaluation des formations.

M. PACCAUD.- D'accord.

M. MADEC.- J'ai une demande de lecture d'une motion issue du département Santé Environnement Travail, génie sanitaire.

1. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2016

M. PACCAUD.- Vous l'avez tous reçu et appelle-t-il un point substantiel de modification ?

M. MADEC.- Je m'aperçois que ce qui est transmis à l'oral n'est pas forcément ce que l'on veut dire à l'écrit. J'ai quelques remarques de forme plus que de fond pour que le message soit plus compréhensible à l'extérieur.

M. PACCAUD.- Je ne sais pas comment vous procédez d'habitude. J'ai vu la liste préparée par Laurent Madec, ce sont vraiment des suggestions formelles.

M. MADEC.- Par exemple : « Malgré l'apparente simplicité, cela ne résout pas tout, car si l'école parle beaucoup de santé travail, la terminologie en elle-même n'est pas utilisée », c'est un peu compliqué. J'ai essayé de ne pas changer : « car si l'école est clairement impliquée sur les problématiques de santé travail, la terminologie en elle-même reste peu utilisée ». C'est ce genre de forme.

M. PACCAUD.- Est-ce que cette suggestion convient à tout le monde ? (*Oui*).

M. MADEC.- Ensuite : « Présidents de l'université souvent universitaires », à l'oral cela passe bien par le regard que l'on peut y porter, mais je vous rassure ; le président de l'université est toujours universitaire ! J'ai demandé de remplacer par « nécessairement universitaire ». « Cela ne veut pas dire que les conclusions ne seront pas les mêmes » : peut porter à contresens par rapport à la phrase d'avant. Je proposais de supprimer la phrase puisqu'elle n'apporte pas grand-chose.

M. PACCAUD.- C'est accepté.

M. MADEC.- « Je fais encore partie du corps du Haut Conseil sur ces formations » : cela ne veut pas dire grand-chose. « J'ai participé et participe encore à l'expertise de formations dans le cadre de l'ARS et maintenant de l'HCERES » est plus français.

M. PACCAUD.- Vous protestez violemment ! (*Rires.*)

M. MADEC.- Je vais tâcher de faire des efforts dans mon expression orale ! « Conseil de perfectionnement dont la première chose sera de savoir s'il est factice ou réel » : c'est un peu provocateur aussi ! « Un conseil de perfectionnement dont il s'agira en premier de considérer sa réalité opérationnelle et les actions effectivement mises en œuvre », cela va tout de suite mieux. Et j'avais dit : « On sait que ce n'est pas parce qu'une équipe universitaire ouvre une licence ou un master sur telle ou telle thématique que cela tiendra la route », cela peut être mal interprété par l'université ! Je l'ai donc retranscrit par : « On voit malheureusement parfois que ce n'est pas parce qu'une équipe demande l'ouverture d'une licence de master sur telle ou telle thématique

que cela correspond nécessairement aux compétences nécessaires sur cette même thématique ». Je pense que cela veut dire la même chose. Il y avait aussi les points d'interrogation concernant le patronyme d'Isabelle Niedhammer, directrice de recherches à l'INSERM sur les questions de risques psychosociaux ».

M. SANDRET.- J'ai une petite modification formelle aussi en page 33. Je parlais d'une bascule du thème de la qualité de vie au travail à celui des conditions de travail, il s'agit de l'inverse : les conditions de travail à la qualité de vie au travail.

Mme SOVRANO.- Pages 36 et 37 : je m'interrogeais sur l'évolution législative et les effets de la loi Santé sur les conditions de travail : « effets que l'on retrouve dans le public et le privé », parce que « que l'on retrouve dans la loi santé et dans le travail privé », ce n'est pas très explicite. J'ai essayé de transformer cela.

M. PACCAUD.- Merci pour ces corrections. Y a-t-il des remarques sur cette proposition ? C'est donc adopté. Y a-t-il d'autres points concernant l'ordre du jour à rectifier, à améliorer, à préciser ? (*Non*).

2. Actualités

M. CHAMBAUD.- Comme l'ordre du jour est assez consistant, je vais essayer d'être assez synthétique.

Certains d'entre vous l'ont peut-être vu dans une dépêche APM, nous avons procédé à la nomination du responsable de la filière des directeurs d'hôpital. Il s'agit d'Alain Mourier, bien connu de beaucoup puisqu'il faisait l'intérim de la fonction jusqu'à présent. À partir d'aujourd'hui, 1^{er} décembre, il est maintenant responsable de la filière des directeurs d'hôpital à l'École. Outre ses qualités qui l'ont fait choisir par le jury, je voudrais simplement dire que c'est pour nous aussi un élément de préfiguration de ce qu'il va se passer prochainement. Il n'aura pas de difficulté à rejoindre un département de l'École dans la mesure où il est déjà à l'institut du management. Dans la perspective de l'évolution des responsables de filière qui vont intégrer les départements, un certain nombre sont déjà dans des départements d'enseignement et de recherche de l'École.

Je ne parle pas de la Direction des Études puisque vous allez en discuter cet après-midi.

En ce qui concerne les aspects plus de recherche, même s'il s'agit du conseil des formations, je pense qu'il est important que vous soyez au courant de certaines choses. Des discussions assez avancées sont en cours pour créer trois chaires de recherche à l'École.

Une première pour laquelle je dois signer une convention dans les prochains jours serait une chaire sur la prospective dans les systèmes de santé et les systèmes de soins. Ce serait une chaire financée par le Groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers). C'est un groupe avec lequel l'École a des relations depuis longtemps et qui souhaitait s'investir de façon plus forte dans la vie de l'école. Nous devrions pouvoir officialiser ce partenariat et ce mécénat dans les prochains jours.

Nous sommes aussi en discussion sur une chaire de recherche sur les soins primaires et leur articulation avec les soins hospitaliers et le médico-social. Ce serait une chaire financée par la CNAMTS. Si ces discussions aboutissent, ce ne sera pas immédiatement.

Nous travaillons actuellement sur la possibilité de développer une chaire avec la CNAF (Caisse Nationale d'Assurance Familiale) sur les politiques Enfance et petite enfance. Ce serait un prolongement de la chaire Jeunesse que nous avons déjà. L'idée est d'avoir une possibilité de travailler sur les politiques dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance avec la CNAF.

Je vais vous donner quelques nouvelles des communautés d'université d'établissement dont nous sommes partie prenante.

Sur l'Université Sorbonne Paris Cité, certains d'entre vous voient régulièrement un certain nombre d'informations. Actuellement, la fusion de trois universités sur les quatre est en débat (Paris III, Paris IV et Paris VII) avec une forte association avec la dernière université (Paris XIII). Cette feuille de route va être proposée aux Conseils d'Administration des quatre universités qui devront se prononcer le 15 décembre. C'est un moment important car si cette feuille de route est acceptée, un travail serait fait au sein de la Comue pour représenter un projet Idex dans les 18 mois. Si ce projet n'est pas accepté, nous nous retrouvons devant une situation difficile pour cette communauté d'universités et d'établissements.

Les établissements eux-mêmes sont pour l'instant plutôt demandeurs quelque chose se passe pour pouvoir récupérer une dynamique au sein de cette communauté. Nous étions quatre établissements : Sciences Po, INALCO, Institut de Physique du Globe et nous. Un cinquième établissement a été accepté dans la communauté, la Fondation des Maisons sociales des Sciences de l'Homme (MSH) dirigée par Michel Wieviorka. Aujourd'hui, nous attendons de savoir si cela va marcher ou pas.

Par ailleurs, François Houiller est administrateur provisoire de l'USPC. Pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments sur la future présidence. Je n'ai ni nom ni personnalité pressentie. La présidence de cette structure dépend de ce qui va se passer le 15 décembre.

Pour l'Université Bretagne Loire (UBL) du Grand Ouest, qui compte un nombre considérable d'universités et d'établissements en Bretagne et Pays de la Loire, un projet de site a été adopté par le Conseil d'Administration en octobre. Des incertitudes persistent sachant que la cette Comue s'est mise en place dans un contexte où deux entités présentent un I-Site.

En fait, trois le présentaient : Brest, Nantes et Rennes. Brest n'a pas passé la première phase, il reste donc deux I-Site en compétition. Pour cette vague, à ma connaissance, deux Idex sont présentés et six ou sept I-Site sont en compétition au niveau national. Tous les I-Site ont une demande à peu près identique autour de 300 000 M€.

L'École fait partie de l'UBL et de l'I-Site rennais. En lien avec le CHU, nous avons fait des propositions pour que l'aspect santé publique soit beaucoup plus repérable. Mais cela n'a pas été retenu pour ce projet qui porte très fortement des aspects assez classiques, avec un pôle très fort sur le numérique et un autre sur les sciences de la terre qui, compte tenu de ce qu'a dit le jury dans la première phase, a été requalifié sur des aspects d'agriculture et de sciences agronomiques.

Vous voyez que pour ces deux Comue dont l'École est partie prenante, nous sommes dans l'expectative pour chacun des deux projets.

Sur l'aspect international, le 7 décembre, nous recevons le ministre algérien de la Santé. Il vient dans le cadre des Assises Franco-Algériennes qui ont lieu à Paris les 5 et 6 décembre. Il a demandé à venir visiter l'EHESP le 7 décembre, il visitera aussi le CHU dans la foulée. Cette visite rentre dans le contexte d'un partenariat important que nous avons avec une école algérienne : l'ENMAS (École Nationale du Management et de l'Administration de la Santé). Nous avons avec elle des coopérations depuis un certain temps, mais elle envisage de faire une transformation dans la lignée de ce qu'a été la transformation de l'ENSP vers l'EHESP.

Je suis encore président du Réseau des Écoles de Service Public pour un mois ; c'est une présidence tournante annuelle. Le RESP fête ses 20 ans le 12 décembre à Rennes. Il regroupe 39 écoles, très différentes et variées. Nous allons parler des aspects de diversité, mais c'est surtout l'occasion de fêter cette école qui a été créée avec une très forte présence de l'ENSP qui l'a hébergé très longtemps. Elle l'héberge toujours, mais le réseau est devenu une

association indépendante. Voici deux ans, le personnel était encore intégré à l'école. Pour ces 20 ans, la ministre de la Fonction publique sera présente à l'École.

Le bâtiment que vous avez vu à l'entrée, sur votre droite, est la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne qui va s'appeler la Maison Germaine Tillon, du nom d'une célèbre résistante bretonne. Hier, la commission de sécurité a donné un avis favorable pour son ouverture. C'est très important pour l'École puisque plus de la moitié des locaux lui sont dévolus, nous allons pouvoir procéder à un certain nombre de déménagements. Il y a surtout un nombre non négligeable d'espaces de formation, avec des configurations de salles porteuses d'innovations pédagogiques. Nous avons d'ailleurs déjà commencé dans le bâtiment central avec les salles B5 et B6 qui sont maintenant équipées sur le plan pédagogique, avec des capacités d'innovation notamment d'organisation des lieux. C'est aussi le cas à Paris avec une salle à la MSH Paris Nord.

Par ailleurs, nous allons réunir dans ce bâtiment les presses de l'EHESP et les Presses de l'Université de Rennes (PUR), cela représentera la force la plus importante de presses universitaires en France.

Et puis, nous sommes en train de préparer le budget 2017 qui va être présenté au Conseil d'Administration du 15 décembre. C'est un budget très compliqué ; les éléments présents dans les budgets précédents se confortent avec la diminution de la dotation pour charge de service public du ministère de la Santé, notamment avec une réduction importante de notre plafond d'emplois (-12 pour 2017). Les autres modalités restent stables : cotisations des établissements ; dotation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais qui est très faible ; et nos ressources propres que nous essayons d'augmenter.

Dans le même temps, les annonces « théoriques » du nombre d'élèves sont en augmentation, notamment les élèves hospitaliers dont nous payons les salaires et indemnités.

C'est un budget qui va nous demander encore une fois la plus grande efficacité possible. Nous y travaillons depuis plusieurs années, mais comme c'est le cas dans d'autres établissements que certains d'entre vous connaissent bien, à un moment donné, on finit par avoir du mal à faire des économies, tout en maintenant la capacité productive de cette école.

M. PACCAUD.- J'aurais appris une notion qui m'avait échappé de « budget compliqué », qui est sans doute une euphémisation de « budget insuffisant ».

Mme COUDRIER.- Lors de la réunion du bureau, j'avais souhaité avoir une information sur le budget, nous partageons donc vos préoccupations.

Par ailleurs, pourrions-nous visiter l'école lors d'un prochain conseil des formations ? Ce serait intéressant pour connaître les locaux, surtout s'il y a de nouveaux espaces, pour matérialiser ce que représente l'École.

M. PACCAUD.- Nous inscrivons cela sur l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Merci pour ces informations.

M. MADEC.- J'ai été sollicité pour lire une motion qui a été transmise aux élus qui ont majoritairement souhaité qu'elle soit lue dans les trois conseils, elle l'a été au Conseil scientifique lundi dernier. Elle s'adresse aussi au CF au sens qu'elle interroge sur les questions de recrutement et de l'exercice de la fonction d'enseignant-chercheur à l'EHESP et d'attente vis-à-vis des enseignants par l'École.

« Pour information : positionnement d'une majorité des personnels permanents du Département Santé Environnement Travail et Génie Sanitaire sur la situation de Tania Serrano, enseignante au DSETGS.

Notre collègue Tania Serrano est aujourd'hui menacée de perdre son emploi à l'EHESP. En effet, il lui a été signifié que son premier CDD dont le terme est prévu en juin 2017 ne sera pas reconduit, et ce, malgré les besoins d'enseignement et de recherche en systèmes d'information géographique.

Engagée dans un projet de thèse validé au plan scientifique, Tana Serrano s'est vue proposer par la DRH de bénéficier d'allocations chômage pendant trois ans à la suite de son contrat.

Face au non-renouvellement de contrat de leur collègue à qui l'on propose une reconversion en thèse, la majorité des personnels du DSETGS tient : à témoigner de la compétence de leur collègue (bibliométrie à l'appui), et à demander une égalité de traitement afin qu'elle puisse faire sa thèse avec un contrat d'enseignant-chercheur comme plusieurs de ses collègues ces toutes dernières années, et que ses compétences pédagogiques et scientifiques soient évaluées au bout des six ans ».

M. PACCAUD.- Dont acte. C'est une déclaration que vous lisez pour information.

M. MADEC.- C'est une déclaration que la majorité des élus a souhaité lire dans les trois conseils et qui leur a été transmise par la majorité des enseignants-chercheurs du Département Santé, Environnement, Travail. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, en tant qu'élu.

M. PACCAUD.- Y a-t-il des questions particulières sur ce point-là ?

M. CHAMBAUD.- Comme je l'ai dit au Conseil scientifique, nous avons des relations, y compris par l'intermédiaire de la DRH, concernant la situation spécifique de cette personne, avec la volonté de trouver un accord. Nous allons tenir compte de la motion des enseignants de ce département, mais nous en tenons déjà compte depuis quelque temps puisque des positions avaient été prises aussi par un certain nombre depuis maintenant plusieurs mois.

Au-delà du cas spécifique des recrutements et de leur consolidation dans l'école, cela pose un problème sur lequel il va falloir se déterminer rapidement. Je l'ai dit aussi au Conseil scientifique. Il existe trois types d'enseignants dans l'École : les enseignants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) avec les modalités de recrutement et de déroulement de carrière ; les détachés du milieu professionnel, puis les contractuels.

Pour ces derniers, les modalités de recrutement rejoignent de plus en plus celles du MESR, mais avec quelques différences puisque c'est l'école qui contractualise. Mais, on souhaite voir de plus en plus des personnes extérieures participer aux jurys.

Nous devons trouver des modalités afin d'évaluer, à l'échéance du premier contrat, comment ces personnes peuvent continuer à être présentes dans l'École si elles le souhaitent, sachant qu'au bout du deuxième contrat on s'inscrit dans un CDI, et donc une carrière à l'École. Il y a un moment sensible à ce niveau. Cet exemple s'est peu produit jusqu'à présent, mais il peut se représenter, et il s'agit de voir comment décider de la pérennité de ces contrats.

Ce sont des sujets sur lesquels je souhaite, pour que ce ne soit pas une décision arbitraire, qu'une véritable expertise soit donnée sur la qualité des productions en matière de formation et de recherche, mais aussi sur l'adéquation par rapport aux objectifs de l'école.

Il y a donc ce sujet particulier que nous allons essayer de traiter au mieux, mais il est beaucoup plus large et l'éclairage du Conseil des formations est important.

Mme SOVRANO.- Quand une personne est remerciée, est-elle remplacée au poste ? Comment cela se passe-t-il ?

M. CHAMBAUD.- La procédure veut dorénavant que chaque poste qui n'est plus pourvu, soit parce que le contrat n'est pas renouvelé, soit parce qu'une personne part à la retraite ou autre,

soit remis en question pour l'ensemble de l'école. On demande alors au directeur des études et au directeur de la recherche d'examiner tous les postes qui sont amenés à être vacants pour voir quelles sont les options à privilégier dans les renouvellements.

Jusqu'à présent, j'ai souhaité que les diminutions d'emplois ne touchent pas les postes d'enseignants-chercheurs. On a plutôt vu leur augmentation ces dernières années, avec notamment quelques postes supplémentaires du MESR. On n'a pas touché aux contrats « École » et j'espère pouvoir continuer ainsi. Mais plus il y a de diminution du plafond d'emplois, plus c'est compliqué.

Mme SOVRANO.- Dans cette situation, est-ce une diminution de postes ou en lien avec ce que vous venez de dire sur la question des compétences ?

M. CHAMBAUD.- Ce n'est absolument pas en lien avec une diminution du nombre de postes. Au bout de trois ans, les avis sont divergents entre le directeur et les enseignants-chercheurs de ce département. Nous allons donc essayer de clarifier au mieux les choses.

Mme NOCERA-PICAND.- Y a-t-il une évaluation des enseignements faite par les étudiants ?

M. CHAMBAUD.- Oui.

Mme NOCERA-PICAND.- C'est peut-être un élément objectivant.

M. CHAMBAUD.- Oui, nous verrons. L'évaluation de la qualité des enseignements est assez développée à l'école. Il faut aussi que l'on progresse dans ce domaine pour essayer de voir comment tirer parti de ces évaluations.

M. PACCAUD.- Si j'ai bien compris, le CF n'a pas à statuer ou se prononcer particulièrement sur ce sujet. Je retiens néanmoins la suggestion d'aborder la question de ces stratégies pour s'adapter à ces budgets compliqués, et de regarder quel est le nouvel ensemble de critères qu'il faut appliquer pour ces situations.

Mme CAMPIER-HALLEY.- Par rapport à l'évaluation des formations, je suis beaucoup moins optimiste que monsieur le directeur sur le sujet. Certains modules sont évalués, des enseignements ne sont pas évalués individuellement et il n'y a pas de retour, ni sur la pédagogie de l'enseignant ni sur le contenu du cours, ni sur ses objectifs et de savoir si ces derniers sont remplis.

Cela fait partie des revendications que l'on voulait porter auprès des élus du Conseil d'administration, du Conseil des formations et des délégués. Effectivement, il y a eu une session d'évaluation de quelques modules, notamment de santé publique (MIP). Nous avons eu un retour ; tout le monde était satisfait sauf les élèves directeurs. Or, ce n'est pas l'impression que nous avons eue. Nous avons été honnêtes. Nous n'avons pas très bien compris à quoi servaient les modules, nous n'avons pas eu les objectifs, nous n'avons pas très bien compris les questions posées par rapport à l'évaluation. Ensuite, nous n'avons plus du tout eu de demande d'évaluation des enseignements ni des enseignants depuis justement l'évaluation sur le module interprofessionnel.

M. PACCAUD.- Je pense très important de développer des instruments utilisables pour prendre des décisions, par exemple sur la qualité de l'enseignement.

M. CHAMBAUD.- Il serait peut-être bien, si c'est possible dans le cadre des toutes prochaines réunions du Conseil des formations, que l'on vous fasse un point sur les dispositifs qui ont été mis en place sur l'évaluation des formations. Il y a probablement aussi un défaut d'information, car les formations sont quand même évaluées de façon importante à l'école. Je crois que l'on peut tous progresser sur le sujet.

C'est d'autant plus important que dans les évolutions de nos organisations, la personne qui s'occupe de l'évaluation de la qualité des formations rejoint la cellule de pilotage de l'école, avec un certain nombre d'outils déjà présents. Il serait bien de le partager avec vous, d'en voir l'intérêt et les limites pour pouvoir progresser sur le sujet. Par votre commentaire, je m'aperçois que des choses existantes ne sont pas diffusées.

M. PACCAUD.- Je retiens que nous allons inscrire cet échange certainement pour une prochaine séance du Conseil des formations. Il sera assez intéressant de désigner une personne qui préparera le dossier.

M. TORTUYAUX.- Ma perception du sujet est que si les outils existent, il n'y a pas eu forcément de retours dans certaines filières. Pour d'autres, ces retours existent et sont partagés avec les élèves en présence des enseignants. Nous allons faire le point. Il est important de l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain CF.

3. Programme d'ouverture à la diversité dans les écoles de service public de plan d'action de l'EHESP

Mme LAINEZ.- Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis responsable du pôle préparation concours à l'École, rattachée encore à la Direction des Études et prochainement nous basculerons dans le Département SHS.

J'ai travaillé en étroite collaboration avec M. Tortuyaux sur le programme d'ouverture à la diversité de l'École. Je tiens aussi à remercier Nicoleta Bakhos qui a travaillé sur ce dossier et est référente « égalité homme/femme » au sein de l'École, et nouvelle référente « handicap » pour la Direction des études.

Ce programme d'action est réalisé dans le cadre du comité interministériel Égalité citoyenneté du 26 octobre 2015, ce que l'on appelle un peu la Mission Rousselle, puisqu'Olivier Rousselle, Conseiller d'État, a été chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme d'ouverture à la diversité des actions au sein des écoles de service public.

Pour l'EHESP, il a été important dans un premier temps de définir ce que l'on entendait par promotion de la diversité et de se dire que l'on n'avait pas forcément non plus toutes les cartes en main, puisque l'on dépend également de ministères de tutelle pour les recrutements des élèves, notamment de la DRH du ministère et des services du Centre national de gestion.

Nous considérons que promouvoir la diversité, c'est promouvoir l'égalité des chances, la diversité sociale et l'égalité en matière de genre et la non-discrimination selon l'âge, la non-discrimination ethnique, et également l'accompagnement très important des personnes qui sont en situation de handicap.

Nous nous sommes basés sur le fait que des actions sont d'ores et déjà menées en matière de diversité au sein de l'école. Nous avons fait toute une partie de ce programme que vous avez reçu sur l'existant, les différentes actions qui sont menées au sein de l'École.

Dans un second temps, je vais vous parler véritablement du plan d'action, ce que l'École va faire en matière de diversité.

Il existe pas mal de choses en matière de promotion de la diversité au sein de l'École, notamment le dispositif des classes préparatoires intégrées. À l'EHESP, une classe préparatoire a été mise en place depuis 2008. Depuis cette date, on accueille quinze élèves, étudiants ou demandeurs d'emploi, souvent de condition modeste et qui préparent les concours de catégorie A de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État. Cette promotion a été passée à vingt élèves à la rentrée 2016.

C'est un dispositif que l'on appelle la classe de l'égalité des chances puisque ce sont des élèves qui reçoivent à la fois un support financier via les allocations à la diversité et un soutien pédagogique renforcé avec des tuteurs professionnels (DH, D3S, IASS, Attachés) en fonction des concours visés. Je tiens à préciser qu'ils sont également hébergés à titre gratuit à l'École, c'est un public prioritaire et ils bénéficient des repas à titre gracieux.

Pour répondre aux nouveaux objectifs de lutte contre la discrimination et d'égal accès à la fonction publique, on a demandé à l'EHESP, mais également dans les autres écoles des services publics qui ont mis en place une classe préparatoire intégrée, de développer l'effectif de ces classes, c'est-à-dire l'augmenter de 25 %. À un moment donné, il était même question de doubler ces effectifs, mais cela n'a pas été véritablement possible, en tout cas pour le moment. L'EHESP a donc suivi cet objectif. Pour nous, il s'agissait de passer de quinze à vingt, ce qui a été fait cette rentrée.

Nous avons également un autre dispositif pour élargir cette classe préparatoire intégrée en partenariat avec l'université Paris XIII. Un premier projet a démarré en 2011 et a été arrêté en 2014 pour une classe préparatoire intégrée en partenariat avec cet établissement. Mais, cela n'a pas véritablement fonctionné, les résultats n'étaient pas à la hauteur de ceux espérés. Le premier objectif était une classe préparatoire intégrée adossée à des masters (management, organisation sanitaire et sociale, management de santé et sécurité au travail).

Le premier objectif était le master et la préparation au concours était un peu laissée de côté. On a remis à plat tout ce dispositif. Un nouveau projet est en attente puisque l'on est en train de rechercher un soutien financier pour qu'il voie le jour en partenariat avec Paris XIII.

En matière de diversité également, on a voulu souligner qu'il existe depuis l'année dernière dans les filières de direction un troisième concours pour la filière des attachés. Il faut huit ans d'expérience pour les concours de direction ou quatre ans d'expérience pour les concours d'attachés, soit des personnes qui sont sous mandat, soit des personnes qui ont exercé des activités professionnelles dans le domaine privé. Il y a quelques exemples d'élèves qui sont issus de ce troisième concours au sein des filières.

Nous avons également voulu mettre en avant qu'il existe un tiers-temps pour les personnes en situation de handicap qui se présentent aux concours, mais également au niveau de la filière IASS avec des places réservées aux personnes handicapées. C'est un dispositif qui existe pour les filières de direction.

L'idée est de poursuivre les actions menées en faveur de la diversité, notamment la sensibilisation à la laïcité. Je pense aux actions menées par Denis Zmirou, référent Laïcité au sein de l'École et au séminaire interfilière « Laïcité » qui a eu lieu pour la première fois l'année dernière et qui est reconduit en 2017.

Pour accroître la diversification des profils fermés et véritablement suivre la progression de cette diversification, l'École prévoit d'ores et déjà certaines actions. Nous avons notamment vu avec le service de la scolarité la nécessité de nous doter d'un système d'information qui permet de recueillir certaines données sur la diversité : la CSP des parents, le parcours antérieur, le niveau de formation, le diplôme, l'établissement, la ville d'obtention, le métier et la catégorie si la personne est fonctionnaire. Une donnée qui a été rajoutée au dossier d'inscription, c'est la troisième voie qui est une nouvelle voie d'accès aux filières.

Cela consiste également à soutenir les projets en cours et qui vont dans le sens de la diversification, je pense à la CPI de l'EHESP, ARENES. Les pouvoirs publics nous demandent d'augmenter ses effectifs mais nous n'avons pas actuellement de soutien financier. Sans cela, nous ne pourrions pas doubler les effectifs. Le projet de la CPI Paris XIII va tout à fait dans le

sens de la promotion de la diversité, mais il ne pourra pas voir le jour si nous n'avons pas de soutien financier.

Par ailleurs, il s'agit de développer l'individualisation des parcours de formation. On voit que ce n'est pas le cas de toutes les filières, pour l'instant en tout cas. Il existe vraiment une individualisation des parcours avec des entretiens individuels avec le responsable de formation, des conseillers en parcours de formation qui sont des professionnels en poste. Ils viendraient accompagner les élèves dans leur scolarité et le dispositif de stage et de réunion de maître de stage qui est mis en place. Je pense notamment à la filière D3S et c'est aussi le cas dans la filière directeur des soins.

L'idée est que toutes les filières suivent ce mouvement d'individualisation des parcours de formation, puisque l'on voit que les profils sont de plus en plus variés. Il est vraiment important que ces parcours soient individualisés. C'est une mesure que va prendre l'EHESP, peut-être pas tous en même temps, mais c'est un objectif que l'on s'est fixé.

Il s'agit également d'accompagner les personnes en situation de handicap. Je souligne qu'un groupe de travail a été monté au printemps 2016 et a effectué un très beau travail sur l'état des lieux des personnes en situation de handicap et la manière dont elles sont accompagnées à l'École. Ce groupe de travail a fait véritablement des propositions d'action. Je ne vais pas rentrer dans le détail, elles sont notées en annexe de ce dossier.

Depuis quelque temps, il y a deux référents handicap à l'École : Nicoleta Bakhos pour la Direction des études et Véronique Haes au niveau de la RH. Ce sont deux personnes qui ont été nommées pour mieux coordonner ces actions au sein de l'École.

La promotion de la diversité, c'est également soutenir l'égalité femme/homme. C'est un sujet très important. Nicoleta Bakhos est également la référente égalité femme/homme au sein de l'École. Plusieurs actions sont menées en ce sens. Via les élèves, une conférence a eu lieu la semaine dernière sur cette thématique au sein de l'hôpital. C'est un sujet pris au sérieux par l'École et relayé par des actions avec les élèves.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour cette présentation.

M. SANDRET.- Connaissant le dispositif pour avoir été tuteur de CPI, j'en dirai un mot pour finir. Mais je voulais d'abord souligner, en plus de l'intérêt de la lecture de ces documents, que l'on ne réussit jamais forcément à dire ce qui commence bien : l'égalité homme/femme, on le souligne comme plan d'action, mais on ne fait pas l'état des lieux qu'au sein de l'École, cette égalité est largement accomplie par rapport à d'autres filières de formation. Au point que l'on devrait faire une égalité homme/femme pour maintenir quelques hommes dans les écoles ! En effet, cela devient parfois une promotion plus rare ! L'équilibre se fait souvent d'ailleurs plutôt grâce aux promotions internes et promotions externes. Ce n'est plus un sujet de préoccupation sauf de maintenir cet équilibre. Le résultat est là aujourd'hui et mériterait d'être mis en avant au niveau de notre École.

J'ai d'autres points sur les actions. Vous avez répondu à une question sur les référents handicap qui correspondent peut-être à nos correspondants handicap dans nos établissements de santé. Je m'interroge sur la place de la laïcité que l'on essaye de mettre ici dans le cadre du dispositif d'ouverture à la diversité, parce que je ne sais pas si ce n'est pas un peu hors sujet par rapport à une préoccupation tout à fait légitime et qui n'est peut-être pas la mieux placée dans ce programme.

Je m'interrogeais sur le troisième concours et sur les faibles effectifs. Vous avez un seul attaché sur les cinq places offertes au troisième concours 2016. À chaque fois, on est en dessous des places offertes.

Mme LAINEZ.- C'est un dispositif vraiment très peu connu, il va être amené à se développer. Les places offertes au concours ne sont pas encore totalement prises par les élèves.

M. SANDRET.- Mon dernier point concerne le CPI. Comme je le disais, je connais un peu le dispositif. Je tiens à souligner, vous l'avez dit à demi-mot, qu'au-delà de la diversité sociale des situations financières des élèves, pour les avoir connues en étant tuteur pendant trois années, il y a aussi une diversité ethnique ou culturelle. On dit pudiquement « issu de la diversité » maintenant quand on ne veut pas dire autre chose, mais les parcours sont ceux-là et avec d'excellents candidats au niveau universitaire, des personnes très volontaires et qui ont, grâce à l'ensemble de l'accompagnement ici, des résultats très bons. Ils sont d'ailleurs minorés. Vous mettez 73 %, mais il serait pertinent dans le premier point qui est souligné de voir à un, deux, trois ou cinq ans les résultats de ces professionnels. Certes, vous avez pris les résultats aux concours immédiats, mais pas dans la suite de la scolarité et beaucoup intégreront par une voie parallèle ou par la suite les établissements sur les fonctions auxquelles ils avaient tenté d'appartenir.

Je terminerai sur un point qui me pose souci et qui va nous rejoindre par la suite, c'est la question des moyens. On peut avoir de grandes ambitions et de grands politiques, mais il faut quand même avoir les moyens derrière. C'est un élément que l'on va rencontrer dans nos différents sujets puisque l'on voit que l'augmentation de 25 % ce sont 100 00 € de plus s'ajoutant au déficit et au budget « compliqué » de M. Chambaud.

Je ne souhaite pas mélanger les sujets, nous sommes ici pour la valeur pédagogique des éléments, il appartient sans doute à d'autres structures de donner un avis à ce sujet. Je me contenterai des avis sur le qualitatif, tout en soulignant que ces mesures ne peuvent être prises qu'à condition d'avoir des compensations financières pour les réaliser. Sinon, c'est ajouter des difficultés à des programmes qui pour autant sont d'excellente qualité et qui ont donné pleinement satisfaction sur certains domaines.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup de ces commentaires. Il y a une question peut-être à laquelle vous voudriez répondre sur la place de la laïcité.

Mme LAINEZ.- On l'a noté en plus. Nous nous sommes demandé ce qu'était promouvoir la diversité pour l'École et nous nous sommes attachés à cette définition reprise en introduction. Le dispositif de laïcité est pour nous récent, mais ce n'est peut-être pas dans le cœur du sujet.

M. TORTUYAUX.- Sur l'égalité H/F, le recrutement n'appartient pas à l'École mais elle est néanmoins présente dans certains jurys. Il nous manque une statistique que nous allons essayer d'établir. Sachant que le concours est présenté comme neutre mais il serait intéressant d'avoir la statistique entre les femmes et les hommes admissibles et les admissions. On pourra voir si l'on est vraiment neutre sur ce recrutement.

M. PACCAUD.- D'une certaine façon, cela fera partie du développement du système d'information que vous prévoyez.

Mme SOVRANO.- Il me manquait effectivement la question des données sur l'égalité homme/femme. J'ai la même remarque sur la laïcité car je ne voyais pas trop le lien, même si je sais que c'est une obligation aujourd'hui. Il me manquait effectivement des données qui permettent de mesurer un petit peu cette égalité.

M. de MONTALEMBERT.- Je rejoins totalement ce qui a été dit par M. Sandret. Je vous félicite aussi pour l'ensemble des dispositifs mis en œuvre, qui sont extrêmement importants et utiles, qu'il faut promouvoir et préserver malgré les incertitudes financières qui pèsent sur l'École.

Je fais aussi partie de ceux qui sont un peu étonnés de voir figurer la mention de la laïcité, parce que c'est courir le risque de donner une mauvaise vision de la laïcité ou de faire croire que les

questions de laïcité ne posent problème que dans ce genre de situation. Je sais bien que ce n'est pas du tout votre intention, que l'on est très loin de cela. Mais attention justement aux symboles et aux mauvaises interprétations qui peuvent être données.

Toujours dans les demandes d'information et de données plus complètes et plus précises, j'en avais une sur les résultats de concours, sur les classes préparatoires. Je vous avoue que le taux de 73 % que vous annoncez m'a étonné pour une raison très simple : il y a quelques jours, j'étais à une réunion avec le Centre national de gestion qui a annoncé que les taux de réussite étaient en forte baisse. Si c'est une erreur, je crois qu'il faudrait d'urgence le faire savoir au CNG qui nous annonçait il y a quinze jours que les résultats des élèves passés par la CPI avaient fortement baissé aux concours.

Mme LAINEZ.- Nous sommes dans l'attente des résultats des concours. Cette année les résultats d'admissibilité ont été très bons comme chaque année. Le chiffre annoncé de 73 % est le taux de réussite moyen depuis la création de la CPI en 2008. En revanche, nous n'avons pas encore les résultats d'admission des concours pour cette année, ils n'ont pas été encore publiés.

M. TORTUYAUX.- C'est le 5 décembre.

Mme LAINEZ.- Oui, c'est lundi. Je m'aperçois que j'ai oublié un point sur la formation et la sensibilisation des membres de jury sur les questions de diversité et de lutte contre la discrimination. L'École s'engage aussi à former ces représentants de jury. Il y a à chaque fois un représentant de l'EHESP au sein des différents jurys. Il est utile et nécessaire de former ces représentants à cette diversité et ces problèmes de lutte contre la discrimination.

Mme CAMPIER-HALLEY.- Je voudrais, de la part de la filière DH de l'EHESP, remercier M. Chambaud de nous avoir soutenus dans toutes les manifestations que l'on a pu faire et en particulier à l'École de s'être approprié la problématique de la diversité et de l'égalité homme/femme.

M. MADEC.- Je m'interrogeais sur la spécificité du dispositif pour les élèves et futurs élèves et pas nécessairement pour les étudiants qui sont dans les différentes formations de master ou autre de l'École, et qui sont aussi susceptibles justement de participer à cette diversité dans les recrutements d'intégration du corps des fonctionnaires.

Mme LAINEZ.- Pour intégrer les différents masters ?

M. MADEC.- Non, l'inverse, les étudiants des masters organisés par l'École qui sont aussi une sorte de préparation éventuelle au concours d'accès à la fonction publique.

M. CHAMBAUD.- Je ferai deux ou trois commentaires très rapides. Sur la dernière question, dans le cadre de la Mission Rousselle, il nous avait été demandé de préparer un programme d'action sur les élèves fonctionnaires. Cela n'empêche pas d'avoir un certain nombre d'actions et je pense que nous devons faire le lien entre les actions que nous avons pour la promotion de la diversité chez les élèves et la promotion de la diversité chez les étudiants, sachant que certains vont vers les concours, mais d'autres pas. La remarque est tout à fait judicieuse, mais nous avons à répondre à un plan d'action et c'est pour cela qu'on vous le propose aujourd'hui, dans le cadre de notre mission d'école de service public. Le lien est tout à fait important à faire.

Sur l'aspect de la laïcité, c'est moi qui l'ai souhaité. J'entends vos commentaires, mais c'est aussi ce que l'on essaye de faire dans le cadre du module laïcité. Ce module n'est pas uniquement l'aspect de la laïcité, c'est le respect de la diversité et notamment de la diversité religieuse. C'est aussi ce que dit la loi de 1901. Un certain nombre de choses sont très fortement discutées actuellement et souvent de façon assez caricaturale. Il y a la promotion de la laïcité à la française, mais dans la promotion de la laïcité française, et Jean-Louis Bianco le dit

très bien, il y a aussi un aspect du respect des diversités, mais dans un cadre public. Si vous pensez les uns et les autres que cela peut être mal interprété, je l'entends bien.

Le deuxième point, c'est aussi le fait qu'à l'école, comme toutes les écoles de service public, on nous demande des référents dans des domaines qui sont un peu en millefeuille. L'idée est de dire que tout cela concourt à une certaine idée de la façon dont on regarde la diversité, parce que l'on n'a pas parlé de référent sur le racisme, contre l'antisémitisme ou d'autres de ce type. Tout cela vise à permettre une école ouverte et tolérante dans ce cadre.

Sur le financement, vous verrez, c'est marqué dans le document, pour nous c'est assez clair : l'exemple qu'a pris Morgane sur la CPI avec Paris XIII est pour nous une CPI très importante. Elle était conditionnée à des crédits Idex dans le cadre de la Comue USPC, mais elle a perdu ces crédits. Pour nous, il est très clair que la capacité de l'École à développer cela est liée au fait d'avoir des financements. Et nous ne pouvons pas le faire avec les financements actuels de l'École.

M. PACCAUD.- Je ferai une dernière remarque : on voit dans tous les pays qu'il est très difficile à faire comprendre aux décideurs que la diversité a un coût de toute façon. Soit ce coût est supporté dans des actions d'ouverture à la diversité comme vous les avez présentées, soit il est supporté par des conséquences néfastes de la diversité avec la création de toutes sortes de communautés, d'affrontements. C'est quelque chose de très destructeur les diversités non maîtrisées ou non gérées. Je pense que dans ce sens-là il faut saluer cette initiative. Merci beaucoup. Nous aurons certainement l'occasion de reparler d'un certain nombre de chiffres que vous présenterez dans de prochaines sessions.

L'avis porte sur le fait que ce conseil considère comme favorable, voire avec enthousiasme, les mesures proposées par le groupe de travail ?

M. SANDRET.- On ne veut surtout pas casser le programme et la démarche, nous y sommes très favorables mais avec deux notions. La première est de s'interroger sur la place de la laïcité, à l'inverse des hommes politiques qui permettent des mesures de discrimination positive, la laïcité m'interrogera plus. Je ne sais pas comment vous pourrez mener cette action, même si je suis tout à fait d'accord sur l'importance de cette valeur de laïcité. Autant sur les autres, on peut mettre des plans d'action, autant sur celle-là, je suis beaucoup plus réservé au sein de vos différentes actions. La deuxième notion, encore plus importante, c'est celle de l'accompagnement financier car déjà pour le programme de CPI, ce sont à peu près 100 000 € de plus pour l'École.

Mme LAINEZ.- Pour la partie laïcité, c'est juste l'existant et les actions déjà menées.

M. PACCAUD.- Et le deuxième point que vous vouliez voir figurer ?

M. SANDRET.- La notion d'accompagnement financier.

M. CHAMBAUD.- Je rappelle que sur le module laïcité, il est important pour nous de faire reconnaître l'initiative du réseau des écoles de service public qui a mis en place un module assez original sur le sujet, avec une demi-journée en e-learning et une demi-journée en présentiel. Il a été expérimenté l'année dernière et il fonctionne plutôt bien. Il est important pour nous dans la formation de l'ensemble des élèves.

M. PACCAUD.- Le vote pourrait-il porter sur le fait que ce conseil avise favorablement sur ce rapport, en insistant sur le point qu'il faut pour cela des ressources financières ? Et l'on considère que le point sur la laïcité fait partie de la description de l'existant.

M. CHAMBAUD.- On contextualisera pour dire que c'est différent, si vous le souhaitez.

M. PACCAUD.- Est-ce que cela vous convient ?

Mme SOVRANO.- Effectivement, il faut contextualiser.

Par ailleurs, 150 € par an n'est pas cher. C'est juste une petite remarque, mais je n'ai pas trouvé cela très élevé pour le suivi individualisé.

Mme LAINEZ.- J'ai vu les chiffres avec Fernand Ledeur qui avait étudié cela. Il avait des données très précises.

M. PACCAUD.- Je pense que l'on peut passer au vote.

☒ Vote à main levée : UNANIMITÉ.

4. Présentation de la politique tarifaire de formation continue 2017 :

◆ VAE CAFDES

Mme EVEILLARD-HOANG.- Nous allons commencer par la politique tarifaire VAE CAFDES 2017. Cet exercice annuel est une première édition pour moi, mais certainement habituel pour vous.

Dans le contexte de la mission confiée par le ministère chargé des Affaires sociales à l'EHESP depuis 2008, il s'agit de gérer et développer la VAE pour la formation CAFDES et de valoriser cette certification en la positionnant comme un diplôme de référence.

Cette convention, qui était indiquée 'sous réserve' dans la note qui vous a été adressée, est finalement arrivée le 21 novembre pour un montant de 200 000 € au titre de 2016. Sachant que la convention s'étale sur trois années, mais avec des montants prévisionnels pour chacune des années sous réserve de réalisation. Il s'agit en l'occurrence de l'année 2016.

L'exercice est un peu compliqué dans un contexte de contrainte budgétaire. L'école doit continuer à : traiter toutes les demandes de VAE qui ont été déposées ; poursuivre la formation de membres de jury de validation des acquis ; mobiliser au niveau national suffisamment de membres de jury et renouveler la composition des jurys (environ 1/3 par an).

Sur les activités, votre note présente beaucoup plus de détails. J'ai repris quelques indicateurs qui vous donnent une idée de cette activité VAE qui est à la baisse, la VAE CAFDES suivant la même tendance :

- taux de décision de recevabilité favorable de 86 % environ (83,5 % en 2015),
- taux de validation de tout ou partie du CAFDES de 75,5 % (équivalent à 2015),
- taux de désistement d'environ 35 %,
- nombre de candidats dans le dispositif en diminution,
- nombre de candidats présentés au jury en légère diminution,
- validations totales au nombre de 68,
- validations partielles au nombre de 90,
- refus de validation au nombre de 51 (équivalent à 2015).

Nous enregistrons environ 70 000 € de recettes au 30 septembre 2016 sur la base des tarifs adoptés l'année dernière qui sont rigoureusement les mêmes cette année.

Voici un estimé de l'ensemble des dépenses et recettes établi sur la base des recettes et dépenses constatées au 30 septembre, des recettes d'octobre, novembre et décembre, qui fait apparaître un budget légèrement déficitaire d'environ 4 500 €.

Il faut noter que nous ne pouvons plus enregistrer de flux financiers à partir de mi-novembre, le réalisé sera donc en léger décalage par rapport à cette présentation. Sachant que ce sera remis en phase avec la réalité des dépenses liées à l'année en cours.

Les dépenses sont à hauteur de 300 495 € et les recettes de 296 000 €.

Les plus gros postes des dépenses sont le personnel pour 178 516 € et les frais de jury VAE pour 98 636 €. Restent les frais de formation au réel et de fonctionnement.

La proposition de politique tarifaire pour la VAE CAFDES en 2017 est basée sur la grille 2015 (validée le 16 décembre 2015 pour 2016), l'évolution des effectifs et des recettes constatées au 31 août 2016, ainsi que la non-reconduction sur l'exercice 2016 des charges en ingénierie de VAE, puisque celles-ci ont été faites et que les processus sont établis. Il est tenu compte également de la gratuité pour les candidats dans les décisions de recevabilité ou de validation partielle arrivée à échéance en 2016.

Il est donc proposé de facturer aux candidats :

- le dépôt et l'étude de la demande de recevabilité pour le livret 1 à 200 €,
- la présentation au jury de validation des acquis de l'expérience avec une première présentation à 500 € et une énième présentation à 150 €.

Dans les perspectives 2017, le dispositif devrait être maintenu. Il faut prendre en compte que la loi Travail a modifié les conditions d'accès en réduisant la durée de l'expérience nécessaire à un an au lieu de trois pour accéder au dispositif VAE, avec une difficulté à prévoir le volume de demandes puisque l'initiative appartient au demandeur.

Voilà pour une présentation rapide, la note étant plus détaillée.

M. PACCAUD.- Quelles sont les remarques ou questions ?

M. SANDRET.- Je suppose que la politique d'exonération viendra dans un deuxième temps. Sur ce premier volet, je n'ai pas de commentaires mis à part les éléments financiers qui entraînent un décalage de 100 000 €. Nous allons, au fil de cette matinée, cumuler les déficits.

Mme EVEILLARD-HOANG.- Je mentionne effectivement dans la note que les montants de la convention étaient bien supérieurs en 2015.

Mme SOVRANO.- Sur les postes VAE, y a-t-il un dispositif ensuite pour les gens partiellement validés ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- Je ne sais pas répondre à cette question.

M. LE LOUEDEC.- Les validations partielles imposent-elles aux candidats de poursuivre pour la validation finale ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- Ils peuvent faire des compléments de formation.

Mme SOVRANO.- Et donc, c'est en partenariat ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- Je ne connais pas le dispositif en détail faute de le gérer directement. Mais je pense que dès lors qu'il y a validation partielle, des compléments de formation doivent être suivis pour une validation totale.

M. TORTUYAUX.- Je peux préciser que l'école est essentiellement concernée par l'organisation du jury, les formations étant dispensées au sein des IRTS. Avant, l'école animait le réseau des IRTS, ce qui n'est plus vraiment le cas maintenant. Généralement, quelqu'un qui s'engage dans un dispositif VAE est évalué par la structure IRTS qui valide ses acquis professionnels, examine les domaines à repasser, par exemple la gestion financière, les ressources humaines. Nous n'intervenons qu'au niveau des jurys, les autres dispositifs sont gérés en amont au sein des IRTS.

M. PACCAUD.- Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons voter sur ce premier volet.

⊗ Vote à main levée sur la VAE CAFDES : UNANIMITÉ.

◆ Dispositif d'exonération

Mme EVEILLARD-HOANG.- Nous vous soumettons ici un projet de création d'une commission d'exonération des frais de formation continue sur trois points : contexte, publics ciblés, certification concernée, ainsi que les modalités de fonctionnement de la commission.

Je signale une rectification sur la note qui vous a été transmise : le deuxième alinéa « un ou plusieurs modules catalogue FC », n'a pas lieu d'être ici, puisque l'objet de la commission porte uniquement sur leur certification.

• *Contexte*

Le conseil d'administration adopte chaque année, après avis du conseil des formations, une note sur la politique tarifaire de l'école sur la formation continue. Néanmoins, il arrive dans l'année que nous ayons des demandes de remise ou d'exemption de frais d'inscription. Cette note de politique tarifaire prévoit que le directeur prend la décision après avis des départements et des directions concernés.

Il n'est pas question de modifier ce processus. En revanche, il est proposé de créer une instance qui permettrait d'examiner les demandes d'exonération de tout ou partie d'une formation certifiante, de faire une proposition au directeur, fruit d'un travail collectif avec des critères partagés et définis de manière collégiale.

Les critères sur lesquels cette commission s'appuierait seraient : la situation du demandeur mais également l'équilibre économique de la formation concernée. C'est dans cette double approche que cette commission examinerait la demande d'exonération partielle ou totale des frais d'inscription.

Ce projet de création ciblerait des publics fonctionnaires, contractuels, salariés du secteur privé, professionnels de santé, demandeurs d'emploi, etc.

Un point particulier concerne les étudiants. Une note a été actée en décembre 2015 par le conseil d'administration, après consultation du conseil des formations, disant qu'il n'y a pas lieu, pour tout étudiant poursuivant ses études et souhaitant entrer en formation, de distinguer la formation initiale et la formation continue, et donc d'appliquer des tarifs de formation continue. Le seul critère permettant d'appliquer le tarif de formation continue est l'existence d'un conventionnement avec un tiers (Opca, Opacif, Pôle Emploi, conseil régional, etc.) En dehors de ce type de financement, c'est le tarif de la formation initiale de 258 € qui est appliqué. Donc, cela ne s'applique bien sûr pas à ces publics.

En revanche, lorsque des personnes relevant de ce public demandent à bénéficier du tarif de 258 €, il convient qu'elles apportent des justificatifs attestant qu'elles ont bien effectué les démarches vis-à-vis des financeurs potentiels dont elles relèveraient.

Pour ce faire, nous voudrions mettre en place de manière beaucoup plus formelle que jusqu'à présent un appui à la recherche de financement. D'où le projet qui vous est présenté.

Les certifications concernées sont :

- les masters, sur présentation de justificatifs actant du refus de conventionnement des tiers concernés selon le statut. Dans ce cas, le tarif formation initiale est appliqué ;
- les DE (diplôme d'établissement) ;
- les mastères spécialisés.

La décision est prise par le directeur sur proposition de la commission d'exonération des frais de formation continue.

• *Modalités de fonctionnement de la commission*

Celle-ci est distincte de la commission sociale qui concerne les agents et les élèves fonctionnaires. Elle est également distincte de la commission d'aide sociale étudiante qui propose des secours ou des prêts en fonction des situations sociales, dont le champ n'est absolument pas remis en cause.

Cette commission serait constituée :

- du directeur de l'école ou son représentant,
- du directeur des études ou son représentant,
- de la directrice de la DDFC (direction du développement et de la formation continue) ou son représentant,
- du responsable de la scolarité ou son représentant,
- d'un représentant des étudiants élus aux instances de l'EHESP,
- de l'assistante sociale,
- à titre consultatif, d'un représentant du département concerné.

La décision rendue, favorable ou non, porterait sur le montant de l'exonération et l'éventuel échelonnement du paiement restant à charge du demandeur.

Le secrétariat de la commission serait assuré par la DDFC.

Les conditions de saisine seraient ouvertes sur justification : des démarches effectuées auprès des financeurs, de contact avec la DDFC pour bénéficier d'un accompagnement à la recherche de financement, d'éléments sur la situation financière et professionnelle, d'une demande circonstanciée qui serait introduite auprès de la Scolarité.

Les conditions à remplir seraient l'assiduité à la formation, des conditions de ressources, des conditions de diplôme ou de prérequis à l'entrée en formation, de nationalité. Nous avons repris la circulaire du MESR du 6 juin 2016 sur les différentes aides aux étudiants de l'Enseignement supérieur sur critères sociaux.

Voilà pour le projet.

M. PACCAUD.- Les conditions d'octroi de l'exonération étant assez précises et bien décrites, a-t-on réellement besoin d'une commission de cette taille ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- Elle ne se réunirait qu'une fois par an. L'idée est de la réunir à la fin du premier semestre pour les formations qui vont démarrer au deuxième semestre. Cela permettra de regrouper tous les dossiers et d'éviter de traiter au cas par cas, comme cela se fait aujourd'hui, selon des critères qui peuvent être fluctuants en fonction des situations et de les traiter de manière équitable sur des critères identiques.

Aujourd'hui, tout se fait au fil de l'eau. Je sais que les calendriers peuvent être un peu compliqués à gérer, mais s'il faut se réunir plusieurs fois, nous le ferons. Cependant, l'idée n'est pas de la réunir tous les matins. Ce doit être un lieu qui permettra de se constituer une culture commune de nos pratiques afin d'éviter de prendre en considération tel ou tel élément en fonction de la situation. C'est forcément de cette manière que cela fonctionne lorsque les demandes sont faites par différents départements, différentes directions, et que l'on n'argumente pas sur les mêmes choses.

Notre volonté est réellement de rationaliser et non pas d'alourdir. Aujourd'hui, on passe beaucoup de temps sur des cas individuels avec des allers-retours entre les différents

interlocuteurs qui font traîner les dossiers dans le temps, avec parfois des situations réellement difficiles.

M. MADEC.- Je ne peux que me féliciter de la mise en place de cette commission, je fais partie de ceux qui « ennuient » régulièrement la DDFC pour des cas individuels. Je m'interrogeais sur les modalités de réunion de cette commission ; en amont de l'admission, admission pédagogique ou administrative. Mais vous avez répondu, c'est-à-dire le plus en amont possible et couvrant le maximum d'étudiants en même temps.

Mme EVEILLARD-HOANG.- Et en ne gérant plus les cas en urgence, en laissant les gens dans l'incertitude totale jusqu'au bout, quasiment au moment où ils vont entrer en formation.

M. PACCAUD.- Je vois bien l'avantage d'avoir une commission qui se réunit à des dates annoncées, mais une dizaine de personnes sur 3 heures chacune, cela représente 30 heures de travail, soit environ 30 000 € en coûts réels pour l'institution. Et Dieu sait que nos institutions comportent beaucoup de commissions.

Mme EVEILLARD-HOANG.- La DDFC propose d'assurer le secrétariat et l'instruction des dossiers avec la Scolarité. L'idée n'étant pas de prendre du temps à tout le monde mais de préparer tous les éléments permettant de prendre des positions rapidement. Nous sommes aussi très attentifs au temps passé sur ce genre de choses.

Mme DEL SOL.- Je suis davantage surprise par les critères mis en avant. À mon sens, il s'agit de prendre en compte la situation personnelle de l'étudiant ; or, vous avez des éléments relatifs à l'équilibre économique de la certification. Cela signifie qu'à situation équivalente de l'étudiant, selon la certification dans laquelle il va être et l'équilibre financier de cette filière, les réponses ne seront pas les mêmes. Je trouve le critère en décalage avec l'objectif d'un tel dispositif.

Mme EVEILLARD-HOANG.- Il existe déjà une commission sociale pour les étudiants qui traite l'aspect social et prend des positions. Il ne s'agit pas de se substituer à elle.

En revanche, nous sommes saisis à propos de masters pour lesquels les demandes sont un peu systématiques. La question est un peu de l'ordre : peut-on maintenir des prix à un certain niveau et ne pas remplir quelques masters ? Ce qui implique de fonctionner avec un nombre d'étudiants très faible et pose un véritable problème économique. De l'autre côté, si l'on abaisse le niveau de prix pour les remplir, on remet en cause la politique tarifaire qui a été adoptée ici.

On sent bien qu'il y a un nœud, et le fait d'avoir les deux critères ne veut pas dire qu'ils sont forcément à égalité. L'idée n'est pas de prendre une décision d'un côté sans savoir une vue sur l'autre pan. On peut accepter le principe qu'une nouvelle formation soit déficitaire pendant un à trois ans. Dans ce cas, on adapte la politique tarifaire. L'idée est de ne pas dissocier ces deux éléments. Aujourd'hui, nous sommes un peu écartelés entre ces deux axes car on ne les traite pas au même endroit.

Mme SOVRANO.- Pour ma part, je distingue bien la commission sociale et la question de l'exonération. En revanche, la question de l'équilibre de la formation remet effectivement en cause les critères applicables à tous.

La réponse que vous apportez à ce propos ne me satisfait pas car le problème reste entier. J'entends bien la dimension économique mais, si l'on doit appliquer des critères pour des personnes qui vont demander l'exonération en fonction de leurs ressources, comment allez-vous faire pour choisir ? Je ne comprends pas très bien ces deux critères que je trouve paradoxaux.

Mme EVEILLARD-HOANG.- Le dilemme est que certaines formations sont déficitaires, sachant que nous commençons à avoir des éléments de comptabilité analytique, et qu'il faudra se poser la question de leur éventuelle suppression, étant donné les équilibres économiques et les

budgets compliqués dont on parle depuis ce matin. Nous ne pouvons pas mettre ces sujets de côté, il faut bien les avoir à l'esprit.

Dans la politique que l'école veut mettre en place, compte tenu de la stratégie qu'elle veut développer, des axes et priorités, elle peut très bien décider que certaines formations même déficitaires soient maintenues s'il est important pour elle de se positionner dessus. La volonté n'est pas de dire que l'on n'accordera pas d'exonération si la formation est déficitaire, mais la position doit être prise en toute connaissance de cause. Donc, les deux sont liés.

Pour autant, cela ne veut pas dire que toute formation déficitaire ne donnera lieu à aucune exonération. L'objectif est de prendre des décisions d'exonération, ou non, en fonction de la situation de la personne et de son projet. Il faut savoir que certains s'inscrivent en sachant pertinemment que leur budget ne leur permettra d'assurer que les déplacements. Nous avons aussi ce type de demande : je m'inscris mais je sais que je ne peux pas payer la formation.

Si c'est purement d'ordre social, c'est la commission sociale qui prendra position. Si une, deux, voire cinq personnes demandent telle formation, il faudra étudier les deux éléments. On ne peut pas faire autrement. Sinon, la formation risque tout simplement de ne pas être maintenue, il y a tout de même un grand risque économique.

M. PACCAUD.- Il y a visiblement une divergence de fond qu'il faut retravailler, et de façon de faire. Si l'on soumet d'abord au vote le rapport qui vient de nous être présenté et qu'il est refusé à la majorité, on renvoie le dossier au groupe de Mme Eveillard-Hoang afin de revenir nous présenter une version qui tienne compte des remarques.

Y a-t-il des interventions ?

M. LE LOUEDEC.- Pour moi, on ne peut pas avoir une commission d'exonération des frais qui traite aussi de l'équilibre économique de la formation. Ce sont deux rôles différents. Une instance supérieure peut décider du maintien d'une formation déficitaire, mais il ne s'agit pas d'une commission d'exonération. Sinon, il s'agit d'une commission d'exonération et de vérification de la solidité économique des formations. Pour moi, ce sont deux objectifs différents.

Par ailleurs, sur le fait que la commission intervient « avant que le candidat ait procédé à son inscription », j'ai du mal à voir comment vous allez pouvoir gérer cette temporalité.

Enfin, s'agissant des conditions d'assiduité, il est indiqué : « si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue ». Je suis tout à fait d'accord, mais cela me paraît un peu flou ; qui reconnaît cette force majeure et quels sont les critères ? Sachant que les conséquences ne sont pas anodines.

Mme EVEILLARD-HOANG.- L'idée était que cette commission définisse l'empêchement de force majeure. En fait, la première réunion clarifiera un certain nombre d'éléments car on ne peut pas avoir d'emblée pensé à tout, ni le faire tout seul. Quoi qu'il en soit, l'empêchement de force majeure serait défini par la commission.

M. LE LOUEDEC.- Dans ce cas, il faut indiquer qui décide qu'il s'agit d'un cas de force majeure, éventuellement en définissant des critères plus ou moins précis ou larges.

Mme EVEILLARD-HOANG.- Très bien. Quant à la date, les inscriptions aux formations certifiantes se font tout de même assez en amont. L'idée est de le faire avant l'été pour que les gens puissent démarrer en sachant exactement à quoi s'attendre.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup, nous allons nous arrêter ici. Je suggère de soumettre au vote en préavis l'acceptation ou non du rapport tel qu'il nous a été présenté, et si une majorité le refuse, que l'on propose le renvoi à votre groupe de travail.

M. LE LOUEDEC.- Une autre possibilité, car si le vote était défavorable je ne sais pas quelles seraient les conséquences pour l'école, serait de retirer le dossier pour le retravailler dans sa forme.

M. TORTUYAUX.- En fait, le vote serait positif ou conduirait à retravailler certains points.

M. LE LOUEDEC.- Le vote peut être positif, négatif ou d'abstention. C'est simplement sur la forme.

M. PACCAUD.- Je suggère que nous votions sur la non-entrée en matière sur ce rapport en l'état.

M. LE LOUEDEC.- Sur le projet proposé, sachant que l'on peut motiver le vote qu'il soit favorable ou non.

Mme COUDRIER.- Ne serait-il pas plus simple de voter le report de ce projet à une prochaine session au vu des éléments complémentaires apportés suite aux questions posées ?

M. PACCAUD.- Nous pouvons voter dès à présent un avis proposant de reporter la décision sur un rapport amendé selon un certain nombre de suggestions qui ont été émises.

☒ Vote à main levée sur le report du vote sur le rapport : 1 ABSTENTION.

5. Présentation du dossier de co-accréditation du Master Santé publique avec l'université Rennes 1

M. TORTUYAUX.- Ce dossier vous a déjà été présenté lors de la dernière réunion du conseil des formations. Il s'agit aujourd'hui de voter sur le projet, sachant qu'il sera présenté également au vote de Rennes 1 la semaine prochaine, et ce, en vue d'un dépôt au milieu du mois de décembre.

Vous avez ici les deux coordinateurs, que sont Renan Garlantezec, qui a travaillé à l'EHESP et coordonne maintenant ce master auprès du professeur Belissant (doyen de l'UFR de médecine) et Philippe Glorennec, enseignant-chercheur à l'EHESP.

Un nouveau dossier vous a été remis qui comporte quelques modifications de forme, de clarté. L'un des parcours est maintenant dénommé ENJEU (Enfance, jeunesse : politique et accompagnement). Nous n'avons pas joint les fiches AOF de chacun des parcours car nous ne les avons pas toutes, certaines étant encore retravaillées. Si cela vous apparaît nécessaire, nous pourrions vous les communiquer par la suite, sachant que le dossier qui vous est présenté le sera tel que auprès du ministère.

Je laisse Renan et Philippe se présenter, et répondre à vos questions.

M. GARLANTEZEC.- Je suis MCU PH de santé publique à l'UFR de médecine et CHU de Rennes, j'ai le plaisir de travailler depuis plusieurs mois avec mes collègues de Rennes 1 et l'EHESP sur cette nouvelle co-accréditation sur la mention Santé publique.

M. GLORENNEC.- Je suis enseignant-chercheur à l'EHESP, de formation ingénieurs du génie sanitaire. J'ai ensuite fait un doctorat ainsi qu'une habilitation à diriger les recherches en santé publique. À l'EHESP, je m'occupe des enseignements en évaluation des risques sanitaires. Je suis responsable du parcours METEORES, dans le master de santé publique. Depuis quelques jours, j'assure la coordination pédagogique également pour l'école en binôme avec Ronan pour l'université.

M. TORTUYAUX.- Nous n'allons pas reprendre la présentation qui vous avait été faite la dernière fois, je pense que l'on peut procéder à un échange et répondre à vos demandes de précisions.

M. SIBE.- À l'ISPED de Bordeaux, nous avons un master mention Santé publique, et je disais lors de la précédente réunion que notre modèle était plutôt intégré mono institut, mais avec une diversité des parcours qui sont au nombre de 7 ou 9 maintenant.

Votre modèle est pluricomposante ; avec la faculté de médecine de Rennes 1, des masters davantage portés par l'EHESP par tradition ou historiquement. Je souhaitais avoir plus de précisions sur la manière dont vous allez mettre en place la coordination de l'ensemble de ces parcours afin d'avoir une homogénéité derrière la mention Santé publique. C'est-à-dire y a-t-il un vrai socle commun et les étudiants peuvent-ils se réclamer d'un master en santé publique ? Je pense notamment au parcours du M1 ou à ceux qui intègrent directement le M2. Je souhaitais savoir comment vous alliez vous en sortir pour coordonner tout cela.

M. GARLANTEZEC.- C'est une histoire proche entre Rennes 1 et l'EHESP ; une commission pédagogique existe depuis un certain temps qui rassemble les coordonnateurs des deux M1 (sciences quantitatives, sciences sociales) et les représentants de chaque parcours, antérieurement appelés spécialités.

Pour ses nouvelles co-accréditations, six réunions se sont tenues cette année ainsi que des réunions bilatérales entre représentants de l'EHESP et Rennes 1 pour réfléchir à une meilleure coordination et lisibilité. Les actions proposées étaient dans la ligne directe de la lettre de cadrage de l'université de Rennes 1 pour les dossiers de mention. Il s'agissait d'avoir au moins un socle commun de 18 ECTS.

Dans ce cadre, des UE étaient quasiment communes à tous les M1 : introduction à la biostatistique, à l'épidémiologie, traitement de l'information, recherche bibliographique et anglais. Et il a été créé deux nouvelles UE.

La première est l'introduction à la santé publique, qui rapporte dans cette UE et est commune à l'ensemble des M1 à 60 ECTS de la mention, une introduction à la santé publique en histoire de la santé publique, des enseignements sur le système de santé français, et en préalable les grandes définitions et les déterminants de la santé, et une partie sur l'introduction à la santé environnement et santé travail.

Une autre UE est constitutive d'un socle commun qui serait une présentation sous forme de conférence sur chacun de ces 14 parcours afin que les étudiants de la mention aient une idée de la diversité et de la richesse de l'ensemble des parcours de la mention.

Je vous ai parlé de la commission pédagogique qui s'est réunie cinq ou six fois depuis le début de l'année pour échanger autour de la mutualisation. En M1 et M2, cela semble plus difficile avec un large champ et peu de recouvrements entre certains parcours. Cette commission est en cours de réflexion depuis plusieurs semaines sur la création d'un conseil de perfectionnement, avec aussi une représentation du monde professionnel, institutionnel, et étudiant.

M. GLORENEC.- Sur l'aspect opérationnel, il faut savoir que la collaboration est étroite, avec Ronan, nous avons programmé un cycle de réunions de façon coordonnée entre nos deux institutions pour la préparation du M1 l'année prochaine, ainsi que sur la communication autour de la mention pour attirer le plus d'étudiants possible.

M. GARLANTEZEC.- J'ajoute à l'attention du collègue de l'ISPED que dans le paysage interrégional, c'est le seul endroit où il existe une mention Santé publique. Certains parcours présents dans cette mention existent sous d'autres mentions dans l'interrégion, avec une place importante historiquement reconnue.

Mme CAMPIER.- J'ai une question sur le suivi des cohortes des diplômés. Vous indiquez des champs professionnels où opèrent les étudiants mais vous n'avez pas indiqué de chiffre. Cela a-t-il été classé par ordre d'importance, par exemple pour les MPCE ce sont majoritairement des

experts en sciences cliniques, ou cela a-t-il été mis dans un autre ordre ? Et pour les réussites au concours que vous indiquez pour les DG3S, avez-vous une estimation ?

M. GARLANTEZEC.- L'ordre a été fait a priori sur les débouchés. Les données sont plus ou moins précises, c'est d'ailleurs une difficulté que nous avons sur cette mention. C'est au moins en bi-scolarité puisqu'il y a Rennes 1 et l'EHESP, mais qui n'ont pas la même façon de suivre les étudiants. Pour les DG3S, les chiffres sont très clairs sur la réussite au concours, le master et le parcours sont extrêmement reconnus.

M. TORTUYAUX.- Le parcours existe depuis un certain temps. L'intérêt de le mettre dans cette mention Santé publique est que cela permet de bénéficier d'un concours et de valider le master. Sachant que cette préparation est aussi un vrai master, avec une période de stage dans des organismes dans lesquels ces personnes pourront exercer. Une période d'ailleurs riche pour la connaissance d'un métier. Mais c'est un master à part entière.

M. GARLANTEZEC.- Les DG3S sont un bel exemple de collaboration entre Rennes 1 et l'EHESP. Comme on parlait de l'UFR médecine, pour le coup, les étudiants DG3S sont inscrits à l'IPAD de Rennes 1 mais avec une très forte collaboration avec des enseignants de l'EHESP qui sont des partenaires très étroits, je citerai notamment Philippe Marin, entre autres.

M. PACCAUD.- Avez-vous une déclaration générale à faire, s'il n'y a pas d'autres questions ?

M. TORTUYAUX.- Je trouve que c'est un beau travail. Cette mention Santé publique apparaît très visible dans l'ouest de la France et est importante pour nos deux institutions. Je pense que les parcours sont pertinents, ils existaient avant à Rennes 1 et le pilotage avec l'école sera de même qualité. Ce sont des parcours déjà bien implantés dans le milieu économique et professionnel de la région.

M. PACCAUD.- Je me joins à Jean-Dominique pour vous féliciter.

M. GLORENNEC.- Avant d'aborder le sujet, vous parliez du contexte économique et de ses conséquences, ce qui me conduit à mentionner que pour les nouveaux parcours, un énorme effort de mutualisation a été fait dans ce cadre.

Mme SOVRANO.- A-t-on des résultats sur les débouchés, je pense notamment au master Sciences sociales, au management ? A-t-on un retour sur les profils de postes, les emplois occupés ?

M. GARLANTEZEC.- J'ai repris avec les porteurs de parcours les principaux emplois, comme PPASP (pilotage des politiques et actions en santé publique) sur lequel est fait tout un travail de suivi avec un agenda des anciens étudiants du master. Les débouchés sont très bien fléchés, aussi bien en ARS qu'en bureau d'études, etc. Ce sont des éléments complémentaires que je peux vous fournir.

M. TORTUYAUX.- Je donnerai un autre exemple avec le master de management. J'ai une activité dans diverses associations et, dernièrement, nous avons été amenés à recruter cinq personnes, toutes venaient de ce master. Ce parcours est complètement identifié dans le champ du management, notamment sur l'ensemble des établissements privés à but non lucratif. C'est un peu une référence pour les gens qui ne font pas l'école en n'optant pas pour la fonction publique.

En même temps, le fait d'avoir ces 14 parcours, je pense particulièrement au champ des sciences sociales, va être intéressant car le parcours M1 rassemble nombre d'étudiants et la diversité des parcours alimente les parcours en M2, par exemple autour de ENJEU que je citais tout à l'heure.

M. GARLANTEZEC.- Ou de la promotion de la santé.

M. TORTUYAUX.- Exactement. On sait déjà que des gens qui sont dans le M1 visent des parcours M2 de ce type. Je parle de ce nouveau parcours qui apparaît dans le M2.

Mme SOVRANO.- Ma question venait du fait qu'il existe des diplômes professionnels dans le cadre du management, notamment dans le privé non lucratif. Et donc, des masters peuvent également ouvrir à ce type de postes : chef de service, voire directeur. C'était le sens de ma question ; il existe des diplômes professionnels avec un master. L'offre est très importante, donc quelle est la différence ? Peut-être cela dépend-t-il des profils de postes. C'est pourquoi je voulais savoir si des études précises existaient sur le type de postes offerts, le type de postes occupés aujourd'hui par ceux qui ont un master.

M. GARLANTEZEC.- Je reviens sur le parcours de PPASP car c'est probablement l'un des masters au meilleur suivi. Il faudrait que je revoie cela avec Arnaud Campéon qui le porte. En outre, j'imagine qu'il existe des accès très fins pour ceux qui ont fait ce master et qui candidatent à certaines formations y compris à l'école. Mais je n'ai pas les effectifs en tête.

M. PACCAUD.- Je propose que nous nous arrêtons ici pour l'examen de cette question et de passer au vote.

Avant cela, je mentionnerai ce que l'on appelle en Amérique du Nord l'employabilité. Peut-être manque-t-il dans les dossiers présentés en général une réflexion autour des niches que les gens formés vont occuper sur le marché du travail, avec éventuellement dans quelques années un suivi sur des portions de cohortes pour vérifier où ils en sont.

M. GARLANTEZEC.- On a fait l'auto-évaluation de la mention l'année passée et répondu aux commentaires de l'HCERES. Nous nous sommes engagés à essayer de mieux y travailler, à la fois en essayant d'avoir une meilleure visibilité au travers des scolarités différentes, car ce ne sont pas les mêmes habitudes, et en impliquant plus les porteurs de parcours pour un meilleur suivi des étudiants.

☒ Vote à main levée : UNANIMITÉ.

6. Présentation de la maquette du parcours « Droit, Santé, Éthique » de la mention du Master « Droit de la santé »

M. TORTUYAUX.- Catherine Keller coordonne ce master en lien avec l'université Rennes 1 et la faculté de droit.

Mme KELLER.- Cette nouvelle maquette est le fruit d'un partenariat entre Rennes 1, la faculté de droit, et l'EHESP, sachant que nous avons un volet Europubhealth Erasmus Mundus.

Pour vous présenter cette maquette 2017-2022, je vais passer par un petit détour rapide sur la maquette existante et ce que nous avons voulu améliorer, amender, faire évoluer.

La maquette existante porte la mention « Droit public », ce qui va évoluer.

Le M2 dispose d'un tronc commun (193 heures) et d'un parcours optionnel qui reflète les deux types d'établissements, c'est-à-dire un premier parcours sanitaire sur le droit des professionnels et des établissements de santé et un deuxième sur les établissements sociaux et médico-sociaux.

Chaque étudiant suit donc le tronc commun sur le premier semestre, et fait ensuite le choix de suivre un parcours selon son appétence, ses perspectives professionnelles.

Bien sûr, il y a un stage, ou mise en pratique, d'un minimum de deux mois que l'on tend à rendre plus long, et chaque étudiant doit produire un mémoire soutenu devant un jury composé d'universitaires de la faculté de droit et d'enseignants de l'EHESP.

Voici quelques chiffres clés de la maquette actuelle :

- 40 étudiants et stagiaires accueillis chaque année (FI et FC), dont 10 places réservées à l'EHESP. Ce master est adapté à la formation continue en ce sens qu'il peut être conduit sur deux années ;
- 4 455 € en coût individuel (FC) ;
- 75 786 € de budget 2015–2016 ;
- 124 heures d'enseignement au titre de l'EHESP.

C'est un dispositif assez complet et complexe, sachant que sur la base de l'arrêté de cohabilitation, l'articulation se fait avec deux diplômes interuniversitaires : DIU Responsabilité Médicale et DIU Éthique. Un troisième DIU a été créé en 2012 sur Droit et psychiatrie mais n'ouvrira pas cette année.

Nous sommes intégrés dans le dispositif Europubhealth.

Les enseignements se déroulent sur les deux sites.

Ce schéma montre la complexité du master que nous avons à gérer (en vert). Voyez que le DIU RM prend une partie des enseignants, ainsi que le DIU Éthique.

La nouvelle maquette a évolué sur la mention en passant à « Droit de la santé », toujours en cohabilitation entre Rennes 1 et l'EHESP et sur une durée de cinq ans.

Voici les orientations que nous avons choisi conjointement de traduire dans la nouvelle maquette avec la faculté de droit :

- Diminuer la part de présentiel. C'est la grande tendance des formations. La moitié de nos stagiaires et étudiants est issue de la formation continue, il est très exigeant de suivre un master parallèlement à une activité professionnelle.
- Développer l'enseignement en anglais. Nous avons réellement misé sur ce développement d'enseignement en anglais.
- Personnaliser les parcours en fonction de ceux qui viennent de la formation initiale ou de la formation continue, pour avoir un parcours adapté en fonction de l'origine des étudiants et stagiaires.
- Professionnaliser, c'est-à-dire mettre l'accent sur une forme de professionnalisation dans les modalités pédagogiques avec l'introduction de cas pratiques, ce qui paraît évident à l'EHESP mais est assez « exotique » à la faculté de droit, que nous avons bien développés. On a également misé, en raison de la demande des professionnels, sur l'accentuation de l'éthique.

Cette nouvelle maquette regroupe toujours deux parcours : Droit et éthique des professions et des institutions de santé, Droit et éthique des services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous allons améliorer l'intégration des DIU car nous nous sommes rendu compte que le master faisait un peu peur aux stagiaires pour une question de disponibilité et même de niveau de compétences à mobiliser. Donc, ils commencent souvent par un DIU et si cela leur a donné une appétence et une confiance en soi pour poursuivre un cursus universitaire, ils s'inscrivent en master. Cela leur permettra de capitaliser ce qu'ils ont fait dans le cadre des DIU.

Nous sommes également en train de revoir complètement la maquette des enseignements du DIU santé mentale, car au regard de la loi de modernisation du système de santé de 2016,

l'article 69 remodèle en profondeur l'offre de soins en santé mentale. Il nous a donc paru plus pertinent de surseoir une année et de proposer aux gens de recommencer l'année prochaine plutôt que de leur donner un certain nombre de dispositifs obsolètes ou non finalisés.

Nous avons également adapté le parcours Europubhealth par rapport au dispositif validé par l'agence européenne.

Voici présentée de manière schématique la maquette ; avec le tronc commun suivi par l'ensemble des étudiants et stagiaires.

Nous restons sur le dispositif des unités d'enseignement.

Une première unité est à hauteur de 52 heures pour 9 ECTS sur l'organisation des secteurs de la santé et du social. L'idée est de donner une vision du système de santé tel qu'il est organisé, d'avoir une acception élargie de la notion de santé c'est-à-dire ne pas être uniquement sur le sanitaire. Il s'agit également d'appréhender la dimension européenne et d'avoir une approche en anglais. J'ai indiqué notre partenariat avec l'université de Drexel. Dans mon unité d'enseignement, je fais venir un professeur de droit de cette université qui intervient sur les mêmes thématiques moi, c'est-à-dire les coopérations des établissements de santé. Il est assez intéressant de faire une petite comparaison pour permettre le débat entre les enseignants et stagiaires.

L'UE 2 est à hauteur de 48 heures pour 9 ECTS, avec une déclinaison sur l'économie de la santé et le financement des établissements, en écho avec notre souhait de professionnaliser. Est également abordé ce qui a trait à la protection sociale, les déterminants de santé, ainsi que les relations des professions de santé et l'assurance-maladie.

L'UE 3 sur l'éthique à une partie des cours en anglais, ainsi que des conférences sur des problématiques de santé, tout cela pour 26 heures et 6 ECTS.

Sur l'UE 4, on retrouve pour la formation initiale la personnalisation du cursus avec 24 heures et 6 ECTS, et notamment un stage de deux mois minimum mais qui fait pratiquement six mois pour tous nos étudiants. Sur la formation continue, on a plutôt insisté sur l'acquisition de prérequis théoriques fondamentaux.

Globalement, le tronc commun en formation initiale représente 150 heures, et 190 heures en formation continue.

Je ne reviens pas dans le détail du Parcours 1 qui regroupe des matières au choix et l'éthique et les politiques publiques en anglais. L'une porte sur la responsabilité, une autre sur l'éthique et droit des personnes, et enfin le stage et le mémoire.

On décline la même chose mais de façon différenciée pour le Parcours 2 pour les services et établissements sociaux et médico-sociaux, avec des UE très axées sur éthique et financement, la responsabilité, éthique et droit des personnes différents de l'aspect sanitaire, puis le stage le mémoire.

En comparaison, le présentiel est certainement insuffisamment réduit, nous devons poursuivre avec les nouvelles techniques d'enseignement.

Pour mémoire, ce master a été sélectionné pour la troisième fois dans le cadre du dispositif Europubhealth comme master Erasmus Mundus. Les étudiants suivent ce parcours aménagé, allégé sur certaines matières, adapté conformément au cadre académique présenté et validé par l'agence européenne.

Je peux vous le présenter plus en détail. Nous avons les mêmes unités d'enseignement, nous avons les cours en anglais, avec un allègement du nombre d'heures et une modification du

nombre d'ECTS affectés pour s'adapter au profil de ces étudiants. Simplement, les unités d'enseignement ont été remodelées.

Conformément à la grille européenne, nous avons mis 26 ECTS pour mettre l'accent sur la rédaction du mémoire et la découverte du système français par le stage. Sur cela, on a un peu moins d'heures car ils doivent choisir trois matières parmi les quatre obligatoires.

M. PACCAUD.- Merci de cette présentation, avez-vous des questions ?

M. JAEGER.- Nous avons des formations semblables au Conservatoire national des arts et métiers. Je voulais attirer votre attention sur le fait que nous avons un contentieux en cours et, d'une certaine façon, j'en retrouve ici la logique. C'est-à-dire que nous avons le même cas de figure d'un tronc commun avec une UE 1 « Organisation des secteurs de la santé et du social », mais dont la déclinaison est en fait très sanitaire. Or, des cadres du secteur social et médico-social ont estimé que par rapport à la maquette, il y avait erreur sur le contenu. Donc, nous sommes en train de gérer cette affaire.

Il s'avère que les aspects sémantiques sont extrêmement importants. Par exemple, à certains endroits de la maquette, il est question des établissements sociaux et médico-sociaux et, à un autre, de services et établissements.

Il se trouve que je dirige un département qui regroupe les deux composantes avec la santé et le social, avec deux masters. Et lorsque l'un est fléché Santé et sociale, les gens se dirigent plutôt dans ce secteur, ce qui peut entraîner des erreurs possibles d'orientation. Peut-être ne se sont-ils pas bien renseignés auparavant, mais du point de vue de l'offre, le fait de ne pas avoir travaillé suffisamment cette question nous met en difficulté.

Mme KELLER.- Merci de cette information. J'ai mentionné peut-être de façon allusive que nous sommes dans une acception élargie de la santé, mais j'imagine que vous aussi. Simplement, on présente dans le détail les enseignements, par exemple, la planification sanitaire et la planification médico-sociale.

M. JAEGER.- On voit aussi « Législation sanitaire comparée ». Ce sont peut-être des questions d'ajustement, mais il faut simplement annoncer la couleur par rapport au contenu. Je n'ai aucun doute sur la qualité, vos réponses me conviennent très bien, mais j'évoquais simplement ce précédent.

Mme KELLER.- Certaines choses sont strictement sociales, notamment en matière de responsabilité dans les établissements et services sociaux, qui n'est pas la même chose que la responsabilité du médico-social ni celle du sanitaire évidemment. Effectivement, la terminologie est importante.

M. PACCAUD.- Est-il réellement indispensable pour l'UE 1 d'indiquer « santé sociale » ? Peut-être pourrait-on mettre santé publique. Je suis d'accord sur le fait que la notion de « social » pose un problème.

M. JAEGER.- Cela dépend également de la cible. Ce n'est pas qu'une question d'ordre intellectuel.

M. PACCAUD.- On l'a vu tout à l'heure dans la discussion sur le médico-social versus social ; on se prend un peu les pieds dans le tapis.

M. TORTUYAUX.- Je ferai simplement un petit rappel, sachant que ce master a maintenant vingt ans. Je pense que c'était initialement plus ciblé sur la santé et le droit, cela s'élargit maintenant vers la sphère sociale et médico-sociale. Il faut voir quels sont les publics de ces dernières années pour ce master.

Mme KELLER.- Je vais répondre par le biais de l'intégration des trois DIU sur le sanitaire, le médico-social et le social. Par exemple, le DIU Droit et psychiatrie n'a pas été ouvert à cause de cela, c'est-à-dire que j'ai fait valoir que la santé mentale aujourd'hui était le handicap psychique, rappelant la discussion au sein même de la loi de modernisation de 2016. C'est-à-dire que l'on est à la fois sur le sanitaire, médico-social mais aussi sur le social. Il fallait vraiment articuler ce trépied au sein de notre offre de formation.

Concernant les publics, la grande majorité de nos étudiants vient de la faculté de droit et a donc une formation juridique. Ils sont très en attente par rapport au droit de la santé, y compris sur l'éthique, etc.

Sur la formation continue, c'est évidemment plus mélangé. Nous avons des médecins, beaucoup de cadres soignants, des directeurs d'établissements à la fois sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Voilà quels sont nos publics.

Mme CAMPIER.- Concernant la formation continue, sur l'UE 4, les personnes ne font que des heures de cours et reviennent sur leur lieu de travail. Mais y a-t-il des demandeurs d'emploi parmi les publics de formation continue ?

Mme KELLER.- Nous en avons quelques-uns. Ils font un stage, sachant qu'ils n'ont pas tous un financement car le dispositif est assez complexe. Cela étant, ils ne sont pas nombreux.

M. de MONTALEMBERT.- Sur la formation initiale et la formation continue, vous soulignez à juste titre que c'est parfois encore plus difficile pour ces dernières de s'organiser. En même temps, il y a un petit paradoxe avec le fait que si vous baissez le nombre d'heures de formation au total, finalement elles baissent plus pour les formations initiales que pour les formations continues. Ce qui est surprenant avec ce que vous nous avez dit à très juste titre sur les formations continues.

Ensuite, je suis d'accord avec vous pour vous dire que les stages paraissent un peu courts, surtout si c'est vraiment limité à deux mois. Vous dites que c'est généralement plus long, mais quelle est la durée usuelle moyenne, et surtout dans quelle structure et sur quel type de stage ?

Enfin, quels sont les débouchés habituels de cette formation ?

Mme KELLER.- Sur votre première question soulignant un paradoxe, j'ai envie de dire que même si c'est cinq ans, je considère que cette maquette est encore transitoire. Nous avons une attention entre deux polarités. Les stagiaires de formation continue sont extrêmement demandeurs de consolidation d'acquis théoriques, c'est principalement leur motivation à s'engager dans un DIU, un Master, qui leur demande effectivement des efforts.

Concernant la conciliation entre la vie professionnelle et le cursus universitaire, nous faisons des regroupements sur trois jours tous les quinze jours. Il y a aussi des cours le samedi. C'est donc un vrai engagement sur deux ans. Nous essayons donc de concilier cela avec certaines modalités organisationnelles. Mais il est très clair, et je pense que l'EHESP doit aller dans ce sens, que nous devons développer de nouvelles modalités telles que le e-Learning, etc. C'est une discussion en cours, notamment avec Rennes 1, qui n'a pas trouvé complètement sa réalisation.

S'agissant des stages, nous disposons d'un bon réseau de terrains référencés. Maintenant, nous avons des étudiants bien identifiés avec une association qui fonctionne bien, qui est assez dynamique, avec des offres de stage de trois à six mois.

Sur la question relative aux débouchés, je dirais que ce master offre des perspectives assez intéressantes avec, certes, beaucoup de CDD mais c'est généralement le cas des premiers

emplois, tant dans les ARS que dans les organismes de type URML (Union Régionale des Médecins libéraux), dans les établissements également, auprès des différents acteurs en santé. Ils sont également assez recherchés par les cabinets d'avocats qui exercent une partie de leur activité dans le droit de la santé.

On observe aussi un autre phénomène aujourd'hui ; les sages-femmes ont du mal à exercer leur activité et certaines viennent suivre notre master pour une reconversion professionnelle. Elles ont été 4 ou 5 ces deux dernières années.

M. PACCAUD.- Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

☒ Vote à main levée sur la nouvelle maquette « Droit, Santé, Éthique » : UNANIMITÉ.

7. Point divers

Mme CAMPIER.- L'ensemble des élèves fonctionnaires et une bonne partie des étudiants de master s'interrogent sur la façon dont les formations sont évaluées au vu d'un certain nombre d'incidents.

Je prendrai un exemple assez parlant, même s'il est ponctuel. Dans la filière DH, un enseignant a fait un premier cours en février, le même en juin, et nous avons failli l'avoir de nouveau hier, sachant que cela avait fait l'objet de beaucoup de critiques de la part des élèves car il ne correspondait pas du tout aux objectifs du cours.

J'admets que c'est un exemple isolé dont j'espère qu'il ne se reproduira pas. Mais toujours est-il que nous n'avons pas l'impression que les formations sont évaluées à la hauteur de ce qu'elles devraient être, à savoir avec leurs objectifs, un certain nombre d'outils pédagogiques.

Nous n'avons pas non plus l'impression de maîtriser les prérequis, c'est-à-dire ce que nous sommes censés savoir en entrant et ce que nous sommes censés apprendre à l'école, quelle est la part de la formation sur les stages, la part de la formation dans l'école. Nous avons également l'impression que la pédagogie n'est pas vraiment évaluée non plus.

Je ne dis pas qu'il n'y a jamais d'évaluation, il y en a notamment eu une sur le MIP, le module interprofessionnel (mémoire), sur le module santé publique, et le module européen si j'ai bonne mémoire. Mais nous n'avons pas eu l'impression que les questions étaient vraiment celles qu'il fallait poser par rapport à ces modules, et nous n'avons pas eu le retour de toutes les évaluations non plus.

Nous sommes très fiers d'être à l'école de santé publique, nous avons tous travaillé pour cela et sommes très heureux d'être ici. Mais nous aimerions avoir vraiment l'impression qu'il s'agit tous les jours de « hautes études » en santé publique.

Nous aimerions savoir comment il est possible d'améliorer le dispositif d'évaluation des formations, pour améliorer également le résultat des formations.

M. PACCAUD.- Voilà une déclaration forte, merci beaucoup. Je ne sais pas si elle appelle à commentaire ou à réponse.

M. CHAMBAUD.- Sûrement pas une réponse car c'est une déclaration. Je peux juste répéter ce que j'ai dit tout à l'heure ; il était vraiment très important d'avoir cette présentation et que l'ensemble des membres du conseil des formations puisse réagir.

Je suis conscient qu'il y avait un problème particulier sur la filière des directeurs d'hôpital pour une raison spécifique. Ces éléments sont en voie de résolution avec l'arrivée à titre permanent du nouveau responsable de filière.

En revanche, je pense que cela vaut vraiment la peine pour l'école d'avoir une discussion sur ce sujet, notamment de par la composition du conseil des formations, car c'est important pour les responsables professionnels de voir ce qui se fait à l'école et de donner un avis sur les modalités d'évaluation, mais aussi d'avoir un élément de comparaison avec ce qui se fait dans les universités, et donc d'avoir des universitaires.

C'est aussi l'occasion pour nous de présenter à la fois ce qui se fait actuellement en termes d'évaluation, et peut-être d'en questionner les modalités de diffusion, et pour nous d'inscrire dans le futur les améliorations apportées à un dispositif qui, par nature, doit être constamment questionné.

Mme COUDRIER.- Au nom de la FHF, je voulais remercier de la déclaration et de l'exigence qu'elle manifeste de la part des étudiants de toutes les filières, je suppose, de l'école. Je pense que c'est une exigence extrêmement importante et rassurante pour l'avenir de la formation à l'école. Je souhaiterais donc que notre conseil des formations puisse avoir un retour sur ces méthodologies d'évaluation, les résultats. Je pense qu'il fait partie de notre mission d'avoir connaissance de ces éléments.

M. de MONTALEMBERT.- Je souscris totalement à ces propos, je viens aussi en appui de ce qui a été indiqué par la représentante des élèves. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec quelques élèves qui m'ont fait part des mêmes retours. C'est donc un sentiment et une préoccupation largement partagés.

Je vous avoue que cela m'a aussi permis de rajeunir de quelques années puisque les inquiétudes et mécontentements soulevés sont exactement les mêmes que ceux que nous faisons remonter à la direction de l'école lorsque nous étions nous-mêmes élèves de cette école. Il y a une certaine permanence dont je ne sais pas s'il faut s'en féliciter ou s'en inquiéter.

Par ailleurs, j'ai bien noté vos réponses, monsieur Chambaud, et vous remercie d'une présentation lors d'un prochain conseil des formations.

Si je peux l'espace de quelques instants reprendre mon ancienne casquette de directeur adjoint chargé de la qualité ; il existe un outil qui va sans doute parler à beaucoup ici que l'on appelle la roue de Deming, qui est le modèle PDCA (plan-do-check-act). Je ne nie pas du tout que vous fassiez une évaluation, ce qui est très bien. Il y a aussi quelque chose d'extrêmement important, c'est-à-dire réagir en fonction des résultats de l'évaluation. Je voulais donc savoir s'il était possible, lors de la présentation des dispositifs d'évaluation qui sera faite lors d'un prochain conseil des formations, d'avoir aussi une présentation des actions correctrices mises en place si les évaluations font état de difficultés ou de problèmes particuliers.

Mme SOVRANO.- Par rapport à ce que vous venez de dire, il me semble que la dimension de l'évaluation, puisque ce sont des diplômés professionnels, est également en lien avec le terrain. Il s'agit de savoir comment nous allons pouvoir nous saisir du lien théorie/pratique, sachant que vous avez parlé de la qualité des interventions. L'intervention est une chose, il y a aussi tout un processus pédagogique, tout le parcours de formation et le lien avec le terrain puisque ce sont des diplômés professionnels. Il me semble donc essentiel de se saisir de ce qu'il se passe sur le terrain pour faire le lien théorie/pratique. Je suppose que ce sera aussi parmi les éléments pris en compte dans le cadre de l'évaluation.

Mme NOCERA-PICAND.- J'aimerais aller dans le sens de M. de Montalembert, il me semble effectivement essentiel dans la démarche globale de l'évaluation des enseignements, de voir la façon dont on traite les retours et comment ils sont en quelque sorte le ferment de l'évolution et de la modification de l'offre de formation.

Un autre point me semble également important ; nous sommes vraiment dans une phase de transformation pédagogique, en tout cas c'est quelque chose de très fortement porté par le

ministère de l'Enseignement supérieur depuis quelques mois. Notamment à la suite de la sortie du référentiel d'action du Conseil national du numérique, que secrétaire d'État mandaté pour proposer une série d'actions a mené dans l'enseignement supérieur.

Dans la politique de site, on aurait tout à gagner, et je prends là ma casquette de directrice du service pédagogie de Rennes 1, à travailler ensemble sur ce que l'on appelle l'approche programme. C'est-à-dire une façon de concevoir les diplômes en partant des compétences finales attendues des diplômés pour remonter petit à petit sur le référentiel de formation et la conception des diplômes, et non pas des contenus dont chaque membre de l'équipe pédagogique dispose pour ensuite aboutir, un peu cahin-caha, à la structuration des diplômes.

Il est vrai que c'est une démarche très exigeante, pratiquée dans beaucoup d'universités anglo-saxonnes. Mais je pense que ce renversement qui met l'étudiant et ses compétences, les objectifs des formations, au centre de la conception même du diplôme, serait intéressant à apporter au niveau du site de façon globale entre les différents services. D'autant que les services d'appui auront à travailler dans la logique des relations étroites qu'entretiennent Rennes 1 et l'EHESP.

Mme LINGK.- J'ai une information, en lien avec la recherche de qualité, de la part de Frédéric Boël au titre du syndicat des pharmaciens-inspecteurs de santé publique ; qui se félicite du recrutement d'un pharmacien-inspecteur qui, de par son profil de maître de conférences, aura outre le suivi de la formation initiale des pharmaciens-inspecteurs, une mission de recherche en lien avec la faculté de médecine.

M. PACCAUD.- Ces remarques seront métabolisées pour le prochain conseil dans lequel nous aborderons ces aspects d'évaluations qui sont en effet centraux pour les élèves de l'école.

Mme CAMPIER.- J'ai une question concernant l'inquiétude des élèves et étudiants par rapport à la situation financière de l'école et aux formations fonction publique. Nous nous demandons dans quelle mesure certains enseignements peuvent être mutualisés, notamment entre les élèves directeurs d'hôpitaux et les élèves directeurs d'établissements médico-sociaux.

M. PACCAUD.- C'est une suggestion sans rapport direct avec la qualité mais qui concerne le budget de l'école.

M. CHAMBAUD.- Sur la qualité, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'était d'ailleurs une proposition pour la tenue d'un prochain conseil des formations.

Sur la qualité des formations, il sera important de vous en faire une présentation, que ces dernières soient professionnelles ou académiques.

Ensuite, par rapport à ce que vous avez dit, le sujet est abordé actuellement à l'école de cette manière sur toutes les formations. C'est-à-dire que nous pensons « référentiel métier » pour les formations professionnelles, et « référentiel compétences » puis « référentiel formation ». En tout cas, c'est la façon dont on aborde toutes les formations actuellement, quelle qu'elle soit. Il y a peut-être certaines limites, mais c'est vraiment le modèle que l'on met en place à l'école depuis maintenant un certain temps.

Concernant ce qui a été dit sur les outils et les méthodes pour passer de l'évaluation de la qualité à un plan d'action, nous allons effectivement vous le présenter dans ce sens. Mais peut-être, y compris par rapport aux outils que vous mentionnez, les modalités ne sont-elles pas exactement les mêmes. C'est-à-dire que lorsqu'on voit une rupture de qualité à l'hôpital, il faut réagir très vite, mais selon des modalités de constatation un peu différentes.

Je le dis car, et ce n'est pas pour amoindrir le commentaire, vous avez dit vous-même que lorsque vous étiez à l'école, il y avait un certain nombre de critiques. C'est effectivement régulier. Mais on constate aussi une évolution lorsque les gens sont en poste et qu'on leur

demande leur sentiment de satisfaction, y compris par rapport à la formation dispensée. Je crois qu'il est important de considérer les deux.

Il y a des attentes de la part des gens qui arrivent à l'école par concours et qui ne sont pas forcément superposables avec ce que nous souhaitons donner en termes d'acquisition de compétences.

Donc, ces sujets sont aussi à mettre sur la table.

Un dernier point sur la mutualisation, c'est effectivement un sujet constant à l'école. Je pense que nous ne faisons pas assez bien, pour être très clair. C'est aussi un élément qui se pose dans l'optique du rapprochement des responsables de filière avec les départements, notamment avec les formations hospitalières qui seront toutes dans le même. En tout cas, j'espère que cela permettra de faire un certain nombre de rapprochements. Ce qui n'empêche pas de le faire aussi en lien avec d'autres filières. Mais il faut aussi faire des liens beaucoup plus importants entre les formations professionnelles et les formations universitaires sur certains sujets particuliers.

Mme COUDRIER.- Je pense qu'il faut faire une distinction entre rapprochement ou mutualisation de certains enseignements qui peuvent probablement l'être à juste titre, et mutualisation voire fusion des professions et des métiers. Il faut être très vigilant sur cette question ; les métiers sont différents, distincts, avec chacun des périmètres et profils particuliers. Je pense qu'il faut une très grande vigilance pour ne pas faire un pas qui serait à mon avis gravissime pour l'évolution de nos métiers et professions.

M. PACCAUD.- Merci de cette dernière remarque. Je vous propose d'arrêter notre séance, nous nous retrouvons en début d'après-midi pour les auditions.

(La séance est levée à 13 h 02.)